

Analyses et études (février 2013)

J'ai repéré un certain nombre d'études et d'analyses qui m'ont semblé utiles pour enrichir l'approche de l'entrepreneuriat des TPE et PME et de la création d'entreprise ; j'en ai extrait les éléments qui me semblaient essentiels et nouveaux, en retravaillant par exemple certains tableaux que j'ai voulu plus explicites ou en complétant l'analyse, et si besoin en formulant quelques commentaires. J'ai voulu aussi citer les chiffres qui servent de cadrage à ces thématiques. André LETOWSKI

Dans ce document :

Création d'entreprise, auto-entrepreneuriat, reprise

- Les 4 derniers mois de création d'entreprises, au regard des mêmes périodes un an avant, révèlent une chute du nombre de création en diminution constante depuis 2009 (-12%), toutefois bien plus marquée pour les auto-entrepreneurs (-18%) que pour les autres créateurs (4%). *Insee, données brutes* [conjoncture création](#)

Sensibilisation à l'entrepreneuriat/intention de créer

- Si les français sont plus attirés vers la création d'entreprise, du fait notamment de l'indépendance et de la liberté que cela procure, ils ont moins créée ou entamé des démarches en ce sens que les autres européens *Eurostat*

[A l'étranger, sensibilisation à l'entrepreneuriat](#)

- Une nouvelle enquête sur l'intérêt porté par les jeunes pour créer une entreprise, conforte ce que nous connaissons, à savoir le fort intérêt pour la création d'entreprise, pour l'indépendance et l'épanouissement que l'on y trouve, mais beaucoup moins dans l'objectif de développer une entreprise *Cour des Comptes*

[Jeunes, sensibilisation à l'entrepreneuriat](#)

Pour les lycéens professionnels, et les étudiants, une approche toujours fort positive de l'acte de créer, une réelle lucidité et une bonne connaissance sur les qualités attendues d'un entrepreneur, leurs difficultés vraisemblables et leurs soutiens, mais une faible information dans leur cursus sur les dispositifs d'appui à la création *sondage Opinion Way pour MoovJee, APCE, Salon des Entrepreneurs et CIC* [Jeunes, sensibilisation à l'entrepreneuriat](#)

TPE, artisanat, PME

- Quelques grands indicateurs par tranche de taille d'entreprise *OSEO*
[Approche globale des PME/TPE](#)

Pérennité, cessation, défaillances

- Les créateurs ayant cessé, observés un an après la cessation : 49% sont salariés, 18% chefs d'entreprise, 17% chômeurs ; 76% jugent leur situation professionnelle actuelle meilleure ou aussi bonne qu'avant la création de leur entreprise ; près des 2/3 des créateurs ont toujours la perspective de créer à nouveau une entreprise *Cour des Comptes* [pérennité/cessation](#)

Accompagnement des créations, des TPE et PME

- Deux ensembles de constats de la Cour des Comptes à propos de l'intervention de l'Etat en direction de la création d'entreprises :

- Un pilotage insuffisant et une gouvernance déficiente, un coût global des dispositifs de soutien mal connu mais limité, l'absence d'une stratégie d'ensemble, une action de l'Etat mal coordonnée, notamment sur les territoires
- Une trop forte concentration des dispositifs au profit des chômeurs et des entreprises innovantes, et par ailleurs des aides concentrées sur la création plutôt que sur le développement *Cour des comptes* **Accompagnement, financement public**
- L'Etat est peu préoccupé par des dispositifs d'appui à la création d'entreprise et collabore peu avec les acteurs en région sur ces questions ; Les régions sont pour leur part bien plus souvent impliquées dans le financement que dans l'accompagnement des créations *Les rapports des Chambres Régionales des Comptes* **Accompagnement, financement public territoires aidés**
- « Trente propositions pour favoriser et accompagner la création d'entreprises » *Assemblée Nationale* **Accompagnement, financement public**

Financement, aides financières publiques

- Une augmentation des crédits aux TPE de 1,4 % par rapport à fin décembre 2011 *Banque de France* **Financement des entreprises**
- **Le "crowdfunding" aux Etats-Unis : entre attente et espoir pour les entrepreneurs et les investisseurs** <http://www.bulletins-electroniques.com/actualites/72149.htm> **A l'étranger, Financement des entreprises**
- en 2012, l'action de la Médiation a permis de conforter 1 550 entreprises dans leur activité, correspondant à 543 071 milliers d'euros d'encours débloqués et représentant 34 574 emplois. 95% des dossiers acceptés concernent des TPE-PME de moins de 50 salariés *Médiation du crédit* **Accompagnement, financement public**
- 12 852 entreprises bénéficiaires en 2010 du crédit Impôt Recherche (CIR) *OSEO* **Financement public, innovation**
- Le dispositif Jeune Entreprise Innovante (JEI) : En 2011, 2 800 entreprises relevaient de ce statut *OSEO* **financement public, innovation**
- Si les TPE sont peu présentes dans l'enquête Ernst&Yung, il est cependant intéressant de repérer ce que disent les PME des aides publiques, au moment où le rapport de la Cour des comptes aborde ce même thème pour la création d'entreprise. *Ernst&Yung* **Financement public**
- Le réseau des Chambres de Métiers regroupe plus de 11 000 agents ; la taxe pour frais de Chambre de Métiers ne contribue qu'à hauteur de 27% des dépenses, alors que les subventions de fonctionnement contribuent pour près de la moitié. *APCMA* **Accompagnement, financement public**

Innovation

- Innovation : le profil des entreprises concernées en 2011 *OSEO* **innovation**
- La création d'entreprises innovantes issues de l'incubation et du concours *OSEO* **accompagnement, financement public, innovation**

Secteurs d'activité

- Le secteur social de l'Economie Sociale et Solidaire a besoin de plus de 100 000 emplois dans les toutes prochaines années, mais les contraintes qui s'imposent, compromettent ces embauches *CRÉDOC* **Secteur d'activité (sous-ensembles)**

Evolution des marchés

- Les ménages ont moins recours au crédit, mais jugent encore supportables leurs charges de remboursement *L'observatoire des crédits aux ménages*, **Evolution des marchés**

- Les ménages surendettés sont le fait de personnes vivant seules, à l'emploi inexistant ou précaire, et aux faibles ressources ; l'endettement global moyen est de 32 345€ pour les dettes financières et de 4 446€ pour les charges courantes. *Banque de France*

Evolution des marchés

L'emploi, le marché du travail

- Évolution récente de l'emploi salarié : les intentions d'embauche sont en baisse au sein des micro-entreprises et en hausse dans les plus de 50 salariés Rapport *OSEO Emploi*

Rapports et propositions non commentés

- Rapport annuel 2012 de l'observatoire des délais de paiement : 13 mesures pour proposer une amélioration devant la tendance au non respect de délais, *Banque de France (février)*
- les jeunes d'aujourd'hui : quelle société pour demain ? *CREDOC (décembre 2012)*
- « EPV le Label d'état pou l'excellence des savoir-faire français 2012 L'année du fabriqué en France », les Entreprises du Patrimoine Vivant, *ISM (février)*

Création d'entreprise, auto-entrepreneuriat

Les 4 derniers mois de création d'entreprises, au regard des mêmes périodes un an avant, révèlent une chute du nombre de création en diminution constante depuis 2009 (-12%), toutefois bien plus marquée pour les auto-entrepreneurs (-18%) que pour les autres créateurs (4%).

Insee, données brutes, analyse André Letowski

Les créations de janvier 2013 ont diminué au regard de janvier 2012 (-1,2%) du fait des auto-entrepreneurs (-7,2%), alors que les autres créateurs progressaient légèrement (+3,8%).

En fait ces chiffres, pour être analysés avec pertinence, doivent être relativisés du fait du mode de traitement adopté par l'INSEE (et semble-t-il à un retard en fin 2012 pour prendre en compte toutes les immatriculations d'auto-entrepreneur) ; ceci conduit à privilégier l'observation des 4 derniers mois (d'octobre 2012 à janvier 2013), comparés aux mêmes périodes pour les années précédentes.

| Octobre-janvier | Total | | Auto-entrepreneurs | | Autres créateurs | |
|-----------------|---------|---------|--------------------|---------|------------------|---------|
| | Nombre | Indice* | Nombre | Indice* | Nombre | Indice* |
| 2012/2013 | 184 330 | 87,9 | 99 465 | 82,3 | 84 865 | 95,7 |
| 2011/2012 | 189 300 | 90,3 | 101 854 | 84,2 | 87 446 | 98,6 |
| 2010/2011 | 195 524 | 93,3 | 107 639 | 89,0 | 87 885 | 99,1 |
| 2009/2010 | 209 654 | 100,0 | 121 003 | 100,0 | 88 651 | 100,0 |

*indice base 100 en 2009

Pour ces périodes, le nombre de création sous forme d'auto-entreprises a bien plus chuté (17,8% depuis 2009), que celui des autres créateurs (4,3%) mais l'une et l'autre forme ont connu des diminutions constantes.

Si globalement 3 activités ont progressé ou se sont maintenues depuis 2009, les 7 autres ont nettement régressé (comparaison pour les mêmes périodes que ci-dessus) ; les activités sont classées des progressions tous créateurs les plus favorables, aux moins favorables:

| Activités | % AE En 2012/13 | Auto-entrepreneurs | | | | Autres créateurs | | | | Total créateur | | | |
|---|-----------------|--------------------|-------|-------|-------|------------------|-------|-------|-------|----------------|-------|-------|-------|
| | | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
| Activités aux évolutions favorables ou stables depuis 2009 | | | | | | | | | | | | | |
| Transports | 34 | 100 | 106,7 | 112,8 | 136,4 | 100 | 104,8 | 102,1 | 104,8 | 100 | 105,3 | 105,1 | 113,7 |

| | | | | | | | | | | | | | |
|--|----|-----|-------|-------|-------|-----|-------|-------|-------|-----|-------|-------|-------|
| Santé, éducation | 55 | 100 | 97,9 | 99,8 | 103,3 | 100 | 106,9 | 116,0 | 118,9 | 100 | 99,0 | 103,8 | 107,0 |
| HCR | 30 | 100 | 94,0 | 97,5 | 99,8 | 100 | 102,8 | 98,1 | 102,0 | 100 | 100,1 | 97,9 | 101,4 |
| Activités aux évolutions défavorables depuis 2009, surtout le fait des AE | | | | | | | | | | | | | |
| Construction | 50 | 100 | 88,7 | 84,1 | 81,2 | 100 | 103,3 | 104,1 | 102,9 | 100 | 95,1 | 92,9 | 90,8 |
| Immobilier | 15 | 100 | 101,1 | 100,1 | 84,0 | 100 | 110,7 | 118,7 | 90,5 | 100 | 109,2 | 115,8 | 89,5 |
| Information /com | 66 | 100 | 82,5 | 86,4 | 83,9 | 100 | 105,7 | 128,8 | 102,9 | 100 | 89,3 | 93,1 | 89,5 |
| Autres services aux entreprises | 59 | 100 | 90,6 | 79,4 | 77,1 | 100 | 101,8 | 104,2 | 99,8 | 100 | 89,3 | 93,1 | 89,5 |
| Activités aux évolutions défavorables depuis 2009, surtout le fait des autres créateurs | | | | | | | | | | | | | |
| Industrie | 59 | 100 | 88,6 | 113,1 | 100,9 | 100 | 78,6 | 57,5 | 55,6 | 100 | 83,0 | 81,9 | 75,5 |
| Activités aux évolutions défavorables sous les deux formes de création | | | | | | | | | | | | | |
| Commerce | 53 | 100 | 85,0 | 81,0 | 81,3 | 100 | 91,7 | 89,4 | 86,1 | 100 | 88,8 | 85,6 | 84,2 |
| Services particuliers | 76 | 100 | 85,3 | 73,6 | 68,7 | 100 | 95,1 | 95,8 | 103,0 | 100 | 87,0 | 77,5 | 74,7 |

Les activités aux situations les plus défavorables sont celles où le taux d'auto-entrepreneur est élevé ; les auto-entrepreneurs ont le plus souvent connu de fortes baisses dans ces activités.

Sensibilisation à l'entrepreneuriat/intention de créer

Si les français sont plus attirés vers la création d'entreprise, du fait notamment de l'indépendance et de la liberté que cela procure, ils ont moins créé ou entamé des démarches en ce sens, que les autres européens.

*Eurostat « Entrepreneurship : COUNTRY REPORT France » Flash Eurobarometer 354, juin 2012
Enquête conduite dans les 27 pays de l'UE.*

40% des français disent qu'ils préfèrent créer leur entreprise plutôt qu'être salarié (37% pour la moyenne UE) ; **cette perspective est plus désirable pour les français** (37% dont 11% très désirable contre 32 et 11 en UE). Les raisons en sont la **recherche d'indépendance** (71% contre 62 en UE), la **recherche de la liberté de son temps et lieu de travail** (35% contre 30) ; 12% attendent un meilleur revenu (16 en UE). 32% (dont 9 très faisable) des français estiment que créer leur entreprise aurait été faisable (UE, 30% dont 10 très faisable). Pour 67% en France comme en UE, ce n'était pas faisable (pas du tout pour 46 et 45%).

23% en France comme en UE disent avoir pris part à une activité entrepreneuriale.

Questionnés sur **les principaux risques encourus**, les français comme les citoyens de l'UE, répondent la faillite (45 et 43%, dont 19 et 16 une condamnation personnelle dans le cadre d'une faillite), la perte de leur patrimoine (39 et 37%), les revenus incertains (31 et 33%), le manque de sécurité de l'emploi (19% pour les deux).

Par contre, seulement 15% des français (contre 23 pour l'UE) disent avoir créé ou fait des démarches en ce sens.

Les créateurs sont pour 87% des créateurs d'emploi, pour 76% des créateurs de nouveaux produits/services qui bénéficient à tous, mais aussi pour 41% des dirigeants qui savent tirer profit de la main d'œuvre (moins en France, 41 contre 57%) ou pensent d'abord à « se remplir les poches » (moins en France avec 45 contre 52%).

Une nouvelle enquête sur l'intérêt porté par les jeunes pour créer une entreprise, conforte ce que nous connaissons, à savoir le fort intérêt pour la création d'entreprise, pour l'indépendance et l'épanouissement que l'on y trouve, mais beaucoup moins dans l'objectif de développer une entreprise

Cour des Comptes rapport « évaluation des dispositifs de l'Etat en faveur de la création d'entreprise » publié en février 2013, étude spécifique parmi un ensemble d'autres travaux.

Echantillon : Niveau diplôme : DUT-IUT 11%, licence 33%, Master 48% (dont professionnel 42%), école d'ingénieur 7% et école de commerce 1%. Nombre d'années d'études après le bac : 43% de 1 à 3, 55% de 4 à 5

et 2% au-delà de 5. Spécialité : sciences éco et gestion 42%, sciences et techniques 37%, droit/sciences politiques 13% et sciences humaines et sociales 9%. 43% ont obtenu leur dernier diplôme en 2011 et 57% en 2012

45% des répondants envisagent de créer leur entreprise un jour ou l'autre

Les raisons des intentions de créer se résument en 4 groupes : l'accomplissement de soi (67%), l'indépendance (51%), et de façon bien plus minoritaire le développement d'une entreprise et son positionnement marché (27%) et les modalités pratiques (salaire, emploi) avec 18% :

- Accomplissement de soi : s'épanouir (14), avoir des responsabilités/manager (13), réaliser un projet personnel (12), challenge (10), exploitation de ses compétences (10), ambition personnelle (5), attirance de l'entrepreneuriat (3)
- Indépendance (51%), un peu moins que les autres créateurs, mais les autres questionnaires ne formulent pas toujours les mêmes items
- le développement de l'entreprise, la place sur le marché : créer un nouveau marché (10), répondre à une demande sur un secteur particulier (4), créer des emplois/participer au développement économique (3)

On peut s'interroger sur le primat donné à l'indépendance et l'accomplissement de soi, le développement de l'entreprise étant plus que second ; en cela, les étudiants ne diffèrent en rien des autres créateurs, notamment moins diplômés. Il est inquiétant que leurs études ne les aient pas amenés à plus d'ambition (à moins que les items du questionnaire n'aient pas été formulés pour repérer cela).

Quand envisagent-ils de créer ? Au regard de l'ensemble des créateurs, 2,7% d'ici 2 ans, 11% entre 3 et 5 ans et 27,5% sans préciser quand. Au regard de ceux qui ont l'intention de créer, 6% d'ici 2 ans, 24% d'ici 2 à 5 ans, 61% plus tard et 9% ne l'envisagent pas ou ne savent pas s'ils le feront.

Globalement, les étudiants ne sont pas prêts à créer : 60% de ceux qui envisagent de créer, estiment qu'il leur faut **passer par une première expérience professionnelle de salarié.**

Deuxième groupe de raison forte, le projet n'est pas prêt : le fait que le projet professionnel n'est pas suffisant clair (37%), ou qu'ils ne savent pas quoi créer (19%).

Troisième groupe de raison, le fait de se heurter à des difficultés pour créer : obstacle sur le plan financier (25%), ne pas savoir comment réaliser son projet (25), le plan d'affaires pose difficulté dans sa pertinence (7%), études de marché non concluantes (2)

Quatrième groupe : **20% n'ont pas envie de le faire maintenant**

Par ailleurs, 52% de l'échantillon disent ne pas souhaiter créer une entreprise : majoritairement, cela ne les intéresse pas (35%) ou ils préfèrent le salariat (31%) ; une majorité encore, citent le **risque (41%) et le fait de ne pas avoir les compétences/les qualités (33%)**

Ce qui les ferait changer d'avis ou ce qu'ils pensent que l'on doit posséder pour faire un bon créateur : avoir les compétences nécessaires (20%), avoir les finances (19%), être bien accompagné (17%), avoir un bon projet (16%), se situer dans un bon contexte économique et réglementaire (16%).

Quelles préconisations selon les répondants pour inciter davantage à créer des entreprises : ce sont celles que formule tout public interrogé sur ce même thème : l'argent (55%) et l'appui à l'administratif/juridique (42%), *mais pratiquement rien sur le rapport au marché, à la concurrence, à l'innovation qui sont les bases de la pérennité et du développement d'une entreprise.* Par contre une demande plus fréquente de rencontre de créateurs, de chef d'entreprise, de tutorat.

Comment les répondants ont-ils connaissance de ce qu'est l'entreprise et la création d'entreprise :

En forte majorité, les répondants ont rencontré des chefs d'entreprise et la moitié plusieurs fois

- 56% plusieurs fois lors de stages ou d'apprentissage et 24% au moins une fois, (soit 80% au total),
- 45% plusieurs fois au cours d'enseignement et 23% au moins une fois (soit 68% au total)
- 39% plusieurs fois lors d'événements spécifiques et 16% au moins une fois (soit 55%)

La moitié dit avoir reçu des informations sur la création d'entreprise durant leur scolarité (9% régulièrement et 38% de temps en temps).

Entre 20 et 40% de l'ensemble des répondants savaient que les établissements qu'ils ont fréquenté (en secondaire, comme en supérieur) **organisaient la mise à disposition d'information sur la création d'entreprise** via

- des rencontres avec des créateurs d'entreprise (40%, 31% non, et 29% ne savent pas NSP)
- des réunions d'information, conférences sur la création d'entreprise (37, 37 et 26%)
- un enseignement dédié ; 1/3 se sont vus proposer un enseignement dédié et 22% l'ont suivi
- un incubateur ou une structure d'accompagnement des projets de création d'entreprise

Ceux qui ont reçu cette info (47% des répondants), **l'ont eu autant par enseignement (51) que lors de rencontre avec des professionnels (48)** et moins par des événements internes (conférences, séminaires 38%) ou extérieurs (forum et salons 30%)

Mais 22% seulement estiment avoir été encouragés (dont 3% tout à fait) à créer une entreprise par leur établissement. Pour ceux qui n'ont pas le sentiment d'avoir été encouragé, c'est parce que la question n'a pas été évoquée; seulement 8% disent avoir été découragés à créer.

Les enseignements proposés (questions posées aux 33% dont les établissements proposent des enseignements) :

- Pour 56%, les enseignements font partie d'un tronc commun (université, IUT) et pour 42% d'une option (écoles de commerce et d'ingénieur)
- **Cet enseignement est l'objectif central** de 11% des répondants, **soient 3,6% de l'ensemble de répondants, ce qui signifie que très peu se préparent à la création d'entreprise dans un temps proche.**
- **Le contenu des enseignements allie théorie** (pour 66%), **cas pratiques** pour 45% et 62% de **rencontres** : de professionnels/chef d'entreprises (43%), créateurs (36%), spécialistes aides à la création (26%) et rencontre d'anciens élèves (24%).

Le contenu des enseignements, pour les 22% de répondants qui ont bénéficié de ces enseignements, est semble-t-il équilibré entre théorie et pratique : ils concernent la gestion d'entreprise (entre 59 et 66% finances, montage de financement, informations juridiques, comptabilité), **mais aussi des informations plus spécifiques sur le montage de projet, les conditions de réussite d'un projet (63%), les démarches administratives (51%), les contacts et aides** (moins nombreux, avec 35%) et enfin des exemples de création, de retours sur expérience (59%)

Pour les 22% bénéficiaires, la notation en retour est de 6,6 sur 10, 58% donnant une note supérieure à 7, avec peu de notes de plus de 9 à 10 (7%), 51% de 7 à 8, et 37% inférieures à 6. Selon les différentes caractéristiques (âge, sexe, niveau de diplôme, discipline...), les notes vont de 6,4 à 7,1. **Le caractère concret et les attentes sont moins bien notés (6,4, mais de 40 à 47% donnent la note de 1 à 4)** que l'utilité et l'intérêt (7,0 et 30% donnent la note de 1 à 4).

Pour 37% cette formation a eu un impact important (10% très important) ; **pour 59% elle n'a pas d'impact** (paradoxalement ce sont les étudiants d'école de commerce et d'ingénieurs qui disent le plus cela).

Une approche toujours fort positive de l'acte de créer pour les étudiants, une réelle lucidité et bonne connaissance sur les qualités attendues d'un entrepreneur, les difficultés vraisemblables et les soutiens, mais une faible information dans leur cursus sur les dispositifs d'appui à la création

« Image de l'entrepreneuriat auprès des lycéens professionnels et des étudiants », sondage Opinion Way pour MoovJee, APCE, Salon des Entrepreneurs et CIC, février 2013

Echantillon de 1005 lycéens de la filière professionnelle et étudiants constitué selon la méthode des quotas, au regard des critères de sexe et de type d'établissement après stratification par académie, interrogé en ligne sur système CAWI

Créer une entreprise en étant étudiant ou à la fin de ses études c'est difficile pour 97% d'entre eux (dont **48% très difficile**).

6 caractéristiques définissent le mieux l'entrepreneur parmi les 8 proposées (les répondants pouvaient en citer 3) : un **gestionnaire** en premier lieu (49%), puis 5 caractéristiques proches en nombre de réponse à savoir un **preneur de risque** (41%), un **leader** (40%), un **expert** dans son champ de compétences (40%), un **passionné** (39%), un **créatif** (37%) ; Deux traits sont moins cités, le visionnaire (27%) et celui qui a un « gros salaire » (15%). *Des propos en somme tout à fait justes.*

Une autre question abordait ce même thème avec d'autres items : 5 caractéristiques sont souvent citées, à savoir et en premier lieu, le fait d'**avoir de grandes responsabilités** (54%), puis **travailler beaucoup** (43%), **diriger une équipe** (42%), **prendre des risques** (40%), **être autonome** (38%) ; gérer des situations complexes est moins fréquent (29%) ; 3 items font peu recettes : gagner beaucoup d'argent, avoir du temps libre et ne pas avoir de sécurité de l'emploi. *La encore beaucoup de lucidité.*

Ceci étant, 37% envisagent un jour de créer une entreprise (dont 10% très certainement), alors que 23% ne savent pas répondre. Majoritairement ceux qui ont affirmé vouloir un jour créer une entreprise sont 45% à l'envisager dans au moins dans 5 ans et **11% pendant leurs études ou juste après** (soit 4% des répondants).

Selon l'ensemble des répondants interrogés, **ils disposent de 4 qualités pour créer** (3 réponses possibles) : la **capacité de travail** (53%), l'**enthousiasme** (48%), le **soutien de leur entourage** (40%) et l'**autonomie** (36%) ; ils sont moins nombreux à avoir une « idée innovante » (26%), les moyens financiers (17%), la confiance du marché (11%) et la capacité de leadership (9%).

En termes de motivation, sont fortement mis en avant la **liberté de décision**, l'**envie de montrer son potentiel**, celle de **faire sa propre expérience**, le **fait de croire en une idée**, celle d'**être son propre patron**, le **fait d'assurer la sécurité de son emploi** ; autant de motivations qui recueillent 80% d'avis favorables et surtout au moins 30% d'avis très favorables.

Par contre **les freins évoqués** (3 réponses possibles) sont avant tout les moyens financiers (73%), l'expérience (56%) et la confiance du marché (50%) ; moins l'idée innovante (27%). Une question complémentaire permet d'ajouter la conjoncture.

En termes de soutien, 2 types ont cités en premier lieu, **celui de la famille** (30% et toutes citations 66%), et la possibilité de bénéficier **d'un statut étudiant entrepreneur** (25 et 53%). 3 autres soutiens sont ensuite cités, celui d'organismes et associations dédiées (15 et 53%), celui d'entrepreneurs (10 et 43%), et celui des professeurs et de leur établissement de formation est en décrochage (8 et 33%) ; celui d'amis vient en dernier lieu (5 et 24%).

Toutefois, quand la question est posée des **soutiens jugés tout à fait prioritaires**, l'ordre s'inverse pour partie ; le financement est d'abord mis en avant (banques 76%, fiscalité favorable 57%), avec la formation (59%) et l'appui d'expert (56%) ainsi que l'accès à des réseaux (52%), alors que l'accompagnement d'entrepreneurs (42%), le statut d'étudiant entrepreneur (38%), le soutien financier des parents (27%) sont moins cités.

Deux structures d'appui aux créateurs sont très connues de l'ensemble des étudiants comme de ceux qui veulent créer, les Chambres de Métiers et les CCI :

| | | | | | |
|--|--------------------|-----|---|---|--|
| | Chambre de Métiers | CCI | Pôle entrepreneuriat étudiants, JDE, Union des Auto-entrepreneurs | Réseau-Entreprendre, OSEO, business angels, Entreprendre pour Apprendre, AFIJ, APCE | 1000000 entrepreneurs, Le Moov Jee |
| Ensemble des répondants | | | | | |
| Savent leurs compétences | 32 | 30 | 7 à 9 | 4 à 6 | 2 à 4 |
| En ont entendu parler | 54 | 52 | 30 à 35 | 17 à 25 | 13 à 15 |
| N'ont jamais entendu parler | 14 | 18 | 56 à 63 | 68 à 77 | 81 à 85 |
| Les répondants qui envisagent de créer un jour | | | | | |
| | Chambre de Métiers | CCI | JDE, Pôle Entrepreneuriat, OSEO Union des Auto-Entrepreneurs | Business angels, Réseau Entreprendre Entreprendre pour apprendre | APCE, AFIJ, 100 000 entrepreneurs, MoovJee |
| Savent leurs compétences | 43 | 40 | 12 à 15 | 8 à 11 | 4 à 7 |
| En ont entendu parler | 43 | 42 | 22 à 36 | 23 à 32 | 18 à 26 |
| N'ont jamais entendu parler | 14 | 18 | 51 à 64 | 66 à 68 | 68 à 78 |

Ceci étant, **87% des répondants disent ne pas être informés quant aux dispositifs d'aide pour créer une entreprise.**

Les 13% qui ont reçu de l'information sur ces dispositifs l'ont obtenue très majoritairement au sein de leur établissement de formation (61%, en progression de 10 points au regard de 2009), voire auprès de la CCI ou CM de leur région (26%) ; les autres moyens sont très minoritaires (de 6 à 12%) : par ordre décroissant, l'APCE (12%), les salons tels l'étudiant, le MoovJe(12%), les stages/témoignages de chef d'entreprise (10%), les CFE (9%), voire les sites internet étudiant (6%) ; peu les autres sites internet ou les média (3%).

TPE, artisanat, PME

Quelques grands indicateurs par tranche de taille d'entreprise

OSEO « Rapport 2012 sur l'évolution des PME »

Le rapport OSEO 2012 sera éclaté en plusieurs chapitres de cette note d'analyse. Je note toutefois une importance moindre accordée aux micro-entreprises pour focaliser le travail sur les PME et les ETI

Au 1^{er} janvier 2009, on recense 2,69 millions d'entreprises dans les secteurs marchands non agricoles (selon la nouvelle définition remplaçant celle des unités légales).

2,65 millions sont constituées d'une seule unité légale et 44 000 englobent plusieurs unités (36 000 sont sous contrôle de groupes français et 8 000 sous contrôle de groupes étrangers).

Le décret de 2008 définit, par ailleurs, quatre catégories d'entreprise, en tenant compte à la fois des effectifs, du chiffre d'affaires et du total de bilan :

- 2,56 millions d'entreprises (95 % des entreprises), sont des micro-entreprises (Mic) et emploient 19 % des salariés ; on y trouve peu d'entreprises et de salarié appartenant à des groupes (respectivement 0,4% des entreprises et 1,7% des salariés)
- 131 253 PME (23% sont en groupe) avec 3 529 842 salariés (41% sont dans des groupes)
- 4 576 ETI (89% sont en groupe) et 2 877 952 salariés (94% sont dans des groupes)
- 217 grandes entreprises (GE), toutes en groupe et employant 3 986 077 salariés

| | | Ensemble | Micro-entreprises (moins de 10 personnes) | PME (de 10 à 249 personnes) | ETI (de 250 à 4999 personnes) | Grandes Entreprises (plus de 5 000 personnes) |
|----------------------|----------------|------------|---|-----------------------------|-------------------------------|---|
| Nombre d'entreprises | Total | 2 691 049 | 2 555 003 | 131 253 | 4 576 | 217 |
| | Dont en groupe | 43 741 | 9 085 | 30 353 | 4 086 | 217 |
| Effectifs salariés | Total | 12 771 375 | 2 377 504 | 3 529 842 | 2 877 952 | 3 986 077 |
| | Dont en groupe | 8 190 222 | 40 920 | 1 452 115 | 2 711 110 | 3 986 077 |

Les groupes ne représentent que 2 % des entreprises et 6 % des unités légales mais emploient 64 % des salariés (50 % dans des groupes français et 14 % dans des groupes étrangers) ; ils réalisent 70 % de la valeur ajoutée des entreprises.

Une majorité des PME (60 %) emploient moins de 20 salariés, et 11 % seulement atteignent ou dépassent 50 salariés. Les PME comptent en moyenne un peu plus de 25 salariés.

Une proximité des micro-entreprises et des PME en ce qui concerne le chiffre d'affaires moyen et la valeur ajoutée moyenne par salarié, avec une situation plus favorable pour les micro-entreprises dans la plupart des secteurs d'activité (mais aucune précision n'est apportée, si, en ce qui concerne les micro-entreprises les calculs ont été fait sur le nombre de salarié ou sur le nombre de personnes travaillant dans l'entreprise incluant le dirigeant non salarié, voire le conjoint non rémunéré) :

| En K€ | Chiffre d'affaire par salarié | | | Valeur ajoutée par salarié | | |
|-------------------------------------|-------------------------------|-----|-----------|----------------------------|-----|-----------|
| | Mic | PME | ETI ou GE | Mic | PME | ETI ou GE |
| Ensemble | 225 | 208 | 325 à 351 | 88 | 61 | 77 à 91 |
| Enseignement, santé, action sociale | 472 | 97 | 95 à 96 | 352 | 60 | 49 à 54 |
| Commerce, transports, HCR | 260 | 289 | 284 à 430 | 67 | 57 | 65 à 68 |
| Information, communication | 221 | 176 | 251 à 382 | 102 | 86 | 101 à 148 |
| Soutien aux entreprises | 214 | 136 | 141 à 195 | 118 | 63 | 80 à 87 |
| Construction | 172 | 168 | 254 à 256 | 71 | 58 | 72 à 91 |
| Industrie | 154 | 185 | 321 à 532 | 73 | 78 | 149 à 399 |
| Autres services aux particuliers | 114 | 125 | 158 à 383 | 57 | 51 | 57 à 60 |

Par contre **les immobilisations et les chiffre export moyens par salarié sont plus favorables au PME :**

| En K€ | Immobilisations par salarié | | | Chiffre d'affaires à l'export par salarié | | |
|-------------------------------------|-----------------------------|-----|-----------|---|-----|-----------|
| | Mic | PME | ETI ou GE | Mic | PME | ETI ou GE |
| Ensemble | 79 | 184 | 170 à 238 | 10 | 21 | 61 à 73 |
| Enseignement, santé, action sociale | 30 | 36 | 45 à 50 | 4 | 1 | 1 |
| Commerce, transports, HCR | 61 | 60 | 110 à 170 | 15 | 23 | 29 à 46 |
| Information, communication | 44 | 35 | 113 à 273 | 18 | 23 | 31 à 70 |
| Soutien aux entreprises | 68 | 47 | 25 à 93 | 12 | 14 | 8 à 36 |
| Construction | 42 | 35 | 51 à 213 | 2 | 2 | 11 à 17 |
| Industrie | 73 | 78 | 149 à 399 | 8 | 33 | 101 à 170 |
| Autres services aux particuliers | 56 | 55 | 73 à 120 | 6 | 6 | 6 à 9 |

Les exportations sont, avant tout, le fait des grandes entreprises et des ETI : 186 GE (sur 193) et 3 300 ETI (sur 4 405) ont réalisé respectivement 49 % et 33 % du chiffre d'affaires à l'exportation en 2009 ; 43 000 PME en ont réalisé 13 % et **285 000 micro-entreprises**, seulement 5 %. L'insertion internationale des PME est modeste : seulement un tiers des PME sont exportatrices contre 74 % des ETI. En revanche, si l'on n'observe que les exportatrices, le taux d'exportation est du même ordre de grandeur : 19 % pour les PME et 22,5 % pour les ETI.

Le rapport traite aussi des créations d'entreprise et des défaillances. N'apportant rien de nouveau au regard de ce qui a été publié dans les notes mensuelles d'analyse, je n'aborderais pas ce thème ici.

Pérennité, cessation, défaillances

Les créateurs ayant cessé, observés un an après la cessation : 49% sont salariés, 18% chefs d'entreprise, et 17% chômeurs ; 76% jugent leur situation professionnelle actuelle meilleure ou aussi bonne qu'avant la création de leur entreprise ; près des 2/3 des créateurs ont toujours la perspective de créer à nouveau une entreprise

Cour des Comptes, rapport « évaluation des dispositifs de l'Etat en faveur de la création d'entreprise » publié en février 2013, étude spécifique parmi un ensemble d'autres travaux.

Un sondage par téléphone, auprès de 800 personnes ayant créé une entreprise entre 2006 et 2009 et dont l'entreprise a désormais disparu

Trois résultats de l'enquête sont particulièrement intéressants : le repositionnement professionnel rapide après la cessation, le fait de juger positivement leur expérience de créateur (au point que les 2/3 s'inscrivent toujours dans la mouvance de la création), la lucidité sur ce qu'il faut mettre en œuvre pour réussir

Quelques traits de profil de ceux qui ont cessé: ces créateurs sont avant tout d'anciens salariés, dont une forte minorité de chômeurs, et peu d'ex inactifs ; la moitié ont exercé dans le même secteur d'activité qu'en tant que salarié ; peu avaient déjà une expérience de chef d'entreprise.

Un an après la cessation, 49% sont salariés, 18% chefs d'entreprise, et 17% chômeurs (ils étaient plus souvent sans activité avant la création de l'entreprise) et 12% inactifs (dont retraités).

Dès la cessation, 53% ont recherché un emploi salarié, 12% repris un emploi salarié (que 8% avaient d'ailleurs mené en parallèle avec leur activité de chef d'entreprise) ; 12% ont créé une nouvelle entreprise ; les autres (17%) en ont profité, soit pour partir en retraite, soit pour se former, soit pour prendre un congé sabbatique.

Parmi ceux qui ont recherché un emploi (les 53% évoqués ci-dessus), 87% ont trouvé dans l'année ; **Les 2/3 ont trouvé un emploi salarié dans les 4 mois de la cessation** alors que 18% ont mis plus de 6 mois (dont 8% plus d'un an). 53% sont en CDI, 20% en CDD et 14% en intérim.

Ceux qui sont en activité au moment de l'enquête ont pour moitié conservé le même secteur d'activité (notamment ceux qui ont créé à nouveau, ou ceux qui avaient créé dans le même secteur d'activité que celui où ils travaillaient) ; par contre ont changé de secteur d'activité, ceux qui ont créé dans le commerce ou ont créé dans un secteur différent de celui de leur expérience professionnelle (la mobilité appelle la mobilité).

Comment jugent-ils leur expérience de créateur d'entreprise ?

- **76% jugent leur situation professionnelle actuelle meilleure ou aussi bonne qu'avant la création de leur entreprise ; presque la moitié des répondants (45%) trouvent leur situation plus favorable** que celle connue avant la création (notamment les moins de 30 ans, ceux qui ont créé une nouvelle entreprise, les bac +2 et au-delà) ; par contre, 24% jugent leur situation moins bonne (notamment les ex créateurs employeurs, ceux qui ont une formation inférieure au bac).

- **La moitié des créateurs affirment que leur expérience de chef d'entreprise est facilement valorisable auprès des employeurs** (ce sont davantage les moins de 30 ans, et ceux qui ont créé en société, alors que les femmes, les créateurs sans activité avant la création ou ceux ayant investi très peu de capitaux, sont beaucoup plus dubitatifs).

Ceux qui croient peu en leur expérience valorisante de créateur, mettent d'abord en avant les questions de **secteur d'activité, de métiers différents (35%)**, ou **le fait que l'expérience peut être perçue comme un échec (18%)**, voire **le fait que les employeurs n'apprécient pas d'engager d'ex indépendants (7%)**, ou n'en tiennent pas compte (8%).

- **Près des 2/3 des créateurs ayant cessé ont toujours la perspective de créer à nouveau une entreprise** (ce sont plus souvent des bac+2, des hommes, des habitants d'Ile de France, des ex créateurs en société) : **d'ailleurs 12% l'ont fait, 11% s'y préparent** dont la moitié dans les 12 mois à venir et **40% l'envisagent comme une possibilité. 36% y sont opposés** (on y trouve davantage de femmes, de plus de 50 ans).

- **Pour 88% de ceux qui ont créé à nouveau, le fait de leur cessation n'a pas été un frein pour trouver des financements ou des aides.**

Les ¾ (dont 32% tout à fait) ont considéré bénéfique leur expérience de créateur d'entreprise : ce sont davantage ceux qui ont créé à nouveau, qui ont mobilisé du capital (au moins 4 000€), ceux qui ont créé une société, ceux qui sont de niveau bac+2, et ceux qui ont fait appel à des appuis ; les 24%

qui ne sont pas satisfaits sont aussi les moins diplômés, ceux qui ont peu investi ou ont créé en entreprise individuelle.

Une expérience bénéfique tant sur le plan de son accomplissement que sur sa professionnalisation :

- **Un enrichissement personnel** : développement de soi (22%, c'est-à-dire plus grande autonomie, confiance en soi, découverte de soi, sens des responsabilités, prise d'initiative, remise en cause, enrichissement des rapports humains) mais aussi savoir-faire supplémentaire, réalisation de projet, faire ce que l'on aime faire

- **Une professionnalisation** : dans le champ de la gestion d'entreprise (faire fonctionner une société, gestion commerciale, financière et du personnel), et la connaissance de métiers nouveaux, d'un monde différent où l'on perfectionne ses acquis

- **Une appréhension de qu'est un entrepreneur** : l'expérience de l'entrepreneur, le fonctionnement de l'entreprise et ses contraintes

Ce qu'il faut mettre en œuvre pour réussir :

Tout d'abord, quelles sont les principales raisons de cessation de leur activité ?

3 ensembles de causes peuvent être regroupées :

- des causes sans rapport avec la conduite de l'activité elle-même, « **la faute à** » (plus facile à mettre en avant que de reconnaître ce en quoi le dirigeant n'a pas été à la hauteur) : les difficultés de financement (23%), le manque de soutien (17%), les charges trop lourdes (15%), la crise (4%)...

- **Des causes sans rapport avec la conduite de l'activité elle-même** telles le choix du retour au salariat (23%), le fait de problèmes personnels (21%), le fait de créer une nouvelle entreprise, de vendre ou de changer de structure juridique (14%), la durée limitée de l'activité (10)

- **La non atteinte des objectifs initiaux en termes de chiffre d'affaires ou de viabilité (50%)**, qui est en fait le plus souvent la cause principale, et les erreurs stratégiques (11%)

Une grande lucidité exprimée à propos de ce qu'ils feraient différemment, ou ont fait différemment pour ceux qui ont à nouveau créé (et qui concerne l'ensemble des répondants, en posant une question ouverte) :

- La stratégie et la gestion commerciale (prospection plus efficace, amélioration de la gestion clientèle) 18%

- Une gestion financière différente (commencer avec plus de moyens, optimiser les charges, prêter attention aux chiffres) 17%

- Plus d'accompagnement et de suivi professionnel 15%

- Une meilleure gestion des ressources humaines et du partage des responsabilités avec des associés 15%

- Une meilleure préparation en amont du projet (intégrant l'étude de marché) 14%

- Le choix d'un statut mieux adapté 11%

Accompagnement des créations, des TPE et PME

Deux ensembles de constats de la Cour des Comptes à propos de l'intervention de l'Etat en direction de la création d'entreprises :

- **Un pilotage insuffisant et une gouvernance déficiente, un coût global des dispositifs de soutien mal connu mais limité, l'absence d'une stratégie d'ensemble, une action de l'Etat mal coordonnée, notamment sur les territoires**

- **Une trop forte concentration des dispositifs au profit des chômeurs et des entreprises innovantes, et par ailleurs des aides concentrées sur la création plutôt que sur le développement**

Le rapport de la Cour des comptes, demandé par le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques (CEC) de l'Assemblée Nationale, a eu pour objet de réaliser une « évaluation des dispositifs de l'Etat en faveur de la création d'entreprises » ; ce rapport n'est pas une « évaluation de la politique de création d'entreprises ». La création d'entreprise, activité relève de l'initiative privée (volonté d'entreprendre des citoyens, goût du risque des apporteurs de capitaux) ; cette dimension « culturelle » conduit à relativiser l'efficacité à court terme de l'action des pouvoirs publics, qui peuvent cependant s'efforcer de faire évoluer à moyen terme la culture entrepreneuriale de la société. Ce rapport s'est appuyé sur :

- *des rapports de dix chambres régionales des comptes (CRC) associées à cette enquête, qui ont examiné les conditions de mise en œuvre des dispositifs de soutien à la création d'entreprises sur leurs territoires ;*
- *des auditions des principaux acteurs nationaux concernés;*
- *les échanges avec les membres d'un comité consultatif constitué afin de pouvoir entendre les réactions des parties prenantes sur l'organisation des travaux, les constats et les recommandations des rapporteurs ;*
- *trois tables rondes de créateurs d'entreprises organisées, à la Cour, à la chambre régionale des comptes d'Arras et à celle de Lyon ;*
- *deux sondages réalisés, l'un, par internet, auprès de 800 jeunes en fin de scolarité dans des IUT, des écoles d'ingénieurs, des écoles de commerce ou des universités, pour mesurer leur « culture entrepreneuriale », l'autre, par téléphone, auprès de 800 personnes ayant créé une entreprise entre 2006 et 2009 et dont l'entreprise a désormais disparu, pour comprendre les conséquences de cette expérience dans leur vie professionnelle ultérieure ;*
- *une analyse comparative des dispositifs publics d'aide à la création d'entreprises dans huit pays (Allemagne, Belgique, Espagne, Etats-Unis, Italie, Israël, Royaume Uni et Suède), réalisée par la direction générale du Trésor.*

Je rendrais compte de ces différents travaux dans cette note, en plusieurs analyses (dont celle relative aux pays étrangers dans la prochaine note mensuelle).

Avec 549 805 entreprises créées en 2011, la France se place au tout premier rang des pays européens en nombre de créations annuelles du fait des auto-entrepreneurs, mais aussi de la forte hausse de 2003 à 2008, ce qui conduit la Cour à dire que la **France ne souffre pas d'une insuffisance de création d'entreprises**. En revanche, ces créations ont un **taux de pérennité limité** (66 % des entreprises créées en 2006 étaient toujours en activité en 2009, 52 % après 5 ans). Plusieurs facteurs ont une influence sur ce taux tels le montant des capitaux initiaux, la forme juridique, le profil du créateur (les chômeurs notamment longue durée, les moins de 30 ans, les peu ou pas diplômées ont une durée de vie plus faible). Ces créations sont en outre **de taille réduite**, tant en nombre d'emplois (94,3 % des entreprises créées en 2011 n'avaient aucun salarié), qu'en capital (44 % des entreprises créées en 2010 ont un financement initial inférieur ou égal à 8000 €). Le régime de l'auto-entrepreneur s'il a sensiblement dynamisé la création d'entreprises, a également renforcé, dans l'ensemble, ces caractéristiques défavorables à leur pérennité et à leur développement.

Enfin, **la moitié des entreprises créées le font sans aides publiques et plus de 70 % sans accompagnement** par une structure spécialisée alors que ce dernier élément a un impact sensible sur le taux de pérennisation.

Le coût global des dispositifs de soutien est mal connu.

Les formes de soutien sont diverses, directes au profit du créateur (subventions, exonérations, prêts, garanties) ou indirectes (sensibilisation et information, accompagnement, hébergement, développement du capital risque, valorisation de la recherche) ; les sources de financement sont multiples, tant du côté de l'Etat, de ses opérateurs (OSEO, pôle emploi, sécurité sociale et assurance chômage), de la Caisse des Dépôts et Consignations, que du côté des collectivités locales qui interviennent à tous les niveaux territoriaux. **Aucun recensement des interventions de ces dernières n'étant réalisé, les calculs ne peuvent pas être exhaustifs.** Le coût et les bénéficiaires des aides dont

les montants sont les plus importants sont souvent les plus mal connus ; c'est le cas de l'aide à la reprise ou à la création d'entreprise (ARCE) et celui de certaines exonérations fiscales.

Dans ce contexte, les travaux de la Cour et des chambres régionales des comptes permettent de chiffrer à environ **2,7 Md€ en 2011 le coût, en crédits publics, des dispositifs de soutien nationaux examinés** ; sur ce total, environ **240 M€ correspondent à des financements** (prêts, prises de participations...) **ayant vocation à être récupérés par les financeurs**. L'essentiel de ces dépenses (**80 %, soit 2,1 Md€**) **prend la forme d'aides directes aux créateurs, principalement à travers l'activation des dépenses chômage**. Quant aux aides indirectes (0,6 Md€), elles sont constituées essentiellement des incitations fiscales à l'investissement, en capital risque (0,3 Md€, hors exonérations de l'impôt de solidarité sur la fortune).

Au final, les financements apportés par **l'assurance chômage et la sécurité sociale représentent environ 1,5 Md€** tandis que ceux de **l'Etat, de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'OSEO s'élèvent environ à 1,1 Md€** ; **les collectivités locales** participent à hauteur d'une centaine de millions (**111 M€**), essentiellement en matière d'accompagnement (62 M€) et d'hébergement (15 M€), et leurs participations aux fonds de prêts d'honneur (25 M€) ou de garantie (4 M€).

Par ailleurs, les **collectivités locales affectent environ 150 M€ par an à leurs propres dispositifs de soutien à la création d'entreprises**, sans tenir compte du financement des pépinières qu'il n'a pas été possible de chiffrer.

| Coûts des dispositifs nationaux en 2011 | Assurance chômage | Etat | Sécurité Sociale | CDC | Collectivités locales | OSEO | UE | Total | % |
|--|-------------------|------------|------------------|------------|-----------------------|-----------|-----------|--------------|-------------|
| Aides directes aux entreprises | | | | | | | | | |
| Indemnités chômage et subvention | 1 204 | 51 | | | | 6 | | 1 261 | 47,5 |
| Exonérations sociales et fiscales | | 359 | 245 | | | | | 604 | 22,8 |
| Prêts, garanties, participation au capital | | 30 | | 123 | 29 | 32 | 4 | 218 | 8,2 |
| Sous-total | 1 204 | 440 | 245 | 123 | 29 | 38 | 4 | 2 083 | 78,5 |
| Aides indirectes | | | | | | | | | |
| Incitation capital risque | | 304 | | | | | | 304 | 11,5 |
| Accompagnement | 8 | 27 | | 14 | 61 | | 19 | 129 | 4,9 |
| Valorisation recherche | | 99 | | | 4 | | | 103 | 3,9 |
| Hébergement | | 7 | | 1 | 15 | | 4 | 27 | 1,0 |
| Culture entrepreneuriale, information, APCE | | 5 | | | 1 | | | 6 | 0,2 |
| Sous-total | 8 | 442 | 0 | 15 | 81 | | 23 | 569 | 21,5 |
| Total | 1 212 | 882 | 245 | 138 | 110 | 38 | 27 | 2 652 | 100 |
| En % | 45,7 | 33,3 | 9,2 | 5,2 | 4,1 | 1,4 | 1,0 | 100 | |

La cour constate **l'absence d'une stratégie d'ensemble** (pas de diagnostic des faiblesses à corriger, ni de choix des actions cibles), alors que l'objectif de la politique publique de soutien à la création d'entreprises devrait viser prioritairement à corriger les caractéristiques des entreprises nouvellement créées qui ont un impact négatif sur leur pérennité et à leur permettre de se développer pour devenir des petites et moyennes entreprises performantes. En fait, les actions menées participent à **trois politiques différentes**, qui se recouvrent en partie et pour lesquelles la création d'entreprises est souvent plus un moyen qu'un objectif :

- le soutien au dynamisme du tissu économique et des territoires à travers les très petites entreprises (TPE) et petites et moyennes entreprises (PME) « **classiques** » ;
- la réduction du nombre de **chômeurs** en les encourageant à créer leur propre emploi,
- le développement des **entreprises innovantes**, qui sont censées créer les emplois de demain.

De plus l'action de l'Etat est **éclatée entre une dizaine de programmes LOLF ; elle est portée par trois ministères et de nombreux opérateurs publics** (pôle emploi, la CDC, OSEO, l'APCE). Si cette situation n'est pas critiquable par principe, elle **nécessite une réflexion stratégique transversale approfondie et la mise en œuvre de système de pilotage et de coordination systématique qui n'existent pas aujourd'hui**. Dans ce contexte, l'APCE qui joue un rôle notable en matière

d'information sur la création d'entreprises, n'est pas en situation de mener à bien ses missions de coordination des acteurs ni d'étude et d'analyse du système actuel.

La coordination est aussi souvent inexistante sur les territoires ; l'insuffisante coordination entre les services de l'Etat et ses opérateurs est aggravée par l'absence de collaboration (voire la concurrence) entre l'Etat et les collectivités locales ; en outre, malgré leur compétence en matière économique, la plupart des régions ne réussissent pas à coordonner l'action de l'ensemble des collectivités sur ce thème. Ces défauts de gouvernance ont trois conséquences :

- pour les financeurs, un risque de **mauvaise allocation des moyens**, entre les différents publics ou entre les territoires,
- pour les créateurs, un **millefeuille illisible**, qui ne bénéficie finalement qu'à une minorité d'entre eux et le risque d'effectuer des démarches inutiles
- pour les nombreux acteurs impliqués dans l'accompagnement des créateurs, un **surcoût de gestion** du fait d'un financement parcellisé et de la complexité des systèmes de gestion et de suivi de chaque financeur.

Toutefois certains territoires ont su mettre en place des stratégies d'ensemble, en associant la plupart des acteurs, en définissant le rôle de chacun et en mettant en place des systèmes de pilotage et de coordination qui permettent aux créateurs d'être facilement orientés et bien accompagnés. Les résultats de ces démarches, montrent leur efficacité mais elles demandent du temps et nécessitent une forte volonté de tous les acteurs. **L'Etat** a du mal à y être associé, notamment parce que la mise en œuvre de **dispositifs très centralisés**, comme NACRE, rend plus difficile leur adaptation aux besoins des territoires et leur coordination avec ceux des collectivités territoriales.

Les publics bénéficiaires

Les moyens déployés, nationaux ou locaux, ne sont pas répartis de manière équilibrée entre les **trois types de créateurs et d'entreprises** actuellement visés par les dispositifs de soutien à la création d'entreprises. **Un rééquilibrage des moyens pour corriger les faiblesses actuelles paraît donc nécessaire.**

L'essentiel des moyens est concentré sur les aides aux chômeurs (1,6 Md€), qui créent, en règle générale, des TPE sans grande capacité de développement ; Il s'agit très majoritairement d'aides « **guichet** » (exonérations fiscales et sociales et subventions à travers l'ARCE ou le cumul de l'allocation chômage avec les revenus de l'entreprise créée) ; l'efficacité de ces aides est mal connue. L'autre grande catégorie de bénéficiaires sont **les entreprises innovantes avec un** montant unitaire nettement supérieur aux précédentes, mais dont le coût total est moindre parce que les entreprises aidées restent peu nombreuses ; Il semble que l'accent mis sur l'innovation technologique ne laisse pas assez de place aux autres formes d'innovation et que les moyens soient trop systématiquement concentrés sur la valorisation de la recherche.

Quant aux **entrepreneurs « classiques »**, les plus nombreux, ils ne sont pratiquement pas visés par des dispositifs de soutien. Ils peuvent toutefois bénéficier comme tous les créateurs **des prêts d'honneur et des garanties des prêts bancaires et d'accompagnement**. Notons que **les aides sont concentrées sur la phase de création** (montage et besoin initial de financement du projet), **alors que les difficultés de la phase de post-crédation et de développement sont insuffisamment intégrées dans les dispositifs actuels**. L'action à conduire suppose également de **mieux détecter les entreprises à potentiel** pour leur offrir un accompagnement spécifique

Les défauts de gouvernance conduisent à la mise en place d'un système de soutien à la création d'entreprises **complexe et très peu lisible** pour les porteurs de projets. Pour améliorer cette situation, deux pistes devraient être approfondies :

1) **La réduction du nombre de formes d'aides différentes proposées par chaque financeur**, notamment pour l'Etat, non seulement pour rendre l'offre plus compréhensible mais aussi maximiser l'efficacité et limiter les coûts de gestion. Le **cofinancement de dispositifs partagés** comme les fonds

de prêts d'honneur, les fonds de garantie ou les fonds d'amorçage peut être un élément fort de cette simplification.

En ce qui concerne les dispositifs nationaux, plusieurs réflexions devraient être menées sur les aides proposées par l'Etat :

- **les conditions fiscales et sociales de la première année d'existence** d'une entreprise sont aujourd'hui très différentes selon le type de créateur ; Il faudrait notamment examiner la possibilité d'une exonération généralisée pour la première année d'existence, au-dessous d'un plafond de chiffres d'affaires à fixer, ce qui constituerait une mesure incitative et une simplification notable des dispositifs actuels.
- malgré les efforts, pour améliorer l'efficacité ainsi que les conditions de gestion et de suivi du **dispositif NACRE**, les coûts de gestion et de complexification pour les acteurs et les créateurs de ce dispositif ne sont pas justifiés. En tant que prêt, il fait aujourd'hui en grande partie **double emploi avec les prêts d'honneur** et n'est pas vraiment accessible aux publics les plus en difficulté ciblés initialement; les moyens qui y sont consacrés pourraient venir alimenter les fonds de prêts d'honneur, notamment ceux de l'ADIE. En matière de **soutien à l'accompagnement**, sa gestion (18 M€ de crédits en 2011) est **lourde et trop centralisée** ; elle accapare les DIRECCTE sur des tâches de gestion au détriment de tâches d'animation et de coordination qu'elles n'assurent pas suffisamment aujourd'hui.
- la **pertinence du prêt pour la création d'entreprises (PCE) d'OSEO**, dont les montants sont en diminution, n'est pas évidente sous sa forme actuelle, compte tenu de son caractère non discriminant, de ses conditions de prêts bancaires complémentaires rigoureuses et de la limitation à 45 000 € du plan de financement.
- les **conséquences réelles des conditions d'obtention de prêt bancaire** pour obtenir certains prêts « publics » (NACRE, PCE) ne sont pas évidentes dans un contexte de financement bancaire plus limité et leur utilité discutable, si on compare les résultats de ces dispositifs à ceux des prêts d'honneur qui ne sont pas subordonnés à ce type de conditions.

2) **L'orientation des porteurs de projet à travers ce paysage nécessairement complexe** d'acteurs et d'outils qui doivent s'adapter ; l'objectif est de **mieux orienter chaque créateur** en fonction de ses besoins spécifiques, ce qui suppose que ces derniers et le rôle de chaque acteur soient bien définis. Cela nécessite un travail collectif de l'Etat, de ses opérateurs et des collectivités locales, intégrant tous les acteurs de l'accompagnement, dont les rôles doivent être bien précisés, ainsi que les dispositifs de pilotage pour définir les parcours types et vérifier le bon fonctionnement du système. Cela devrait permettre également un financement plus efficace de l'ensemble du système. Dans ce cadre, le rôle des chambres consulaires peut être central à condition de mieux définir leur action, ainsi que les conditions financières dans lesquelles elles doivent assurer cette mission.

3) Le développement de la culture entrepreneuriale dans toutes les catégories de la population est une condition indispensable à la création d'entreprises nombreuses et à leur développement. Il doit être **intégré à la formation des jeunes mais aussi à la formation continue.**

L'Etat est peu préoccupé par des dispositifs d'appui à la création d'entreprise et collabore peu avec les acteurs en région sur ces questions ; Les régions sont pour leur part bien plus souvent préoccupées du financement que de l'accompagnement de créations

Les rapports des Chambres Régionales des Comptes sur les dispositifs publics à la création d'entreprise, Tome 3 du rapport de la Cour des Comptes

Quelques grands constats traités de façon schématique :

- La création d'entreprise fait rarement partie de plans de développement économique en région ; du moins quand ce thème est cité, les propos ne sont habituellement pas suivis d'objectifs précis et de budget affectés.
- L'état, via la DIRECCTE, ne se préoccupe guère que de NACRE, sans le plus souvent réellement associer les acteurs concernés ; la relation avec les conseils régionaux est en ce domaine le plus souvent inexistante ; par contre la CDC, OSEO et Pôle Emploi sont très présents mais pas coordonnés.
- Les régions, quand elles se préoccupent de création d'entreprise, se focalisent avant tout sur le financement des entreprises, notamment des entreprises innovantes et de croissance et souvent de l'économie sociale et solidaire ; elles interviennent aussi fréquemment en appuyant les grands réseaux nationaux de prêts d'honneur (abondement de fonds, financement de fonctionnement notamment pour l'instruction et un certain accompagnement des créateurs)
- Peu d'évaluations sont conduites.
- 3 régions se différencient : le Nord-Pas-de-Calais avec un programme de longue date, des objectifs et budgets et un partenariat étroit avec les structures locales d'accompagnement. La Lorraine et Rhône-Alpes tentent d'inventer un partenariat « original », l'une en tentant un nouveau regard via des « filières », inventées avec les acteurs de terrain, la seconde en visant avec créafil une approche territoriale qui associe les acteurs d'accompagnement et les élus locaux du conseil régional. Ces régions visent une coordination sous l'égide du conseil régional qui y affecte des moyens.

« Trente propositions pour favoriser et accompagner la création d'entreprises »

Assemblée Nationale février 2013

Un accompagnement obligatoire, renforcé et prolongé :

- Rendre l'accompagnement obligatoire, pour les bénéficiaires des aides publiques.
- Mettre en place une procédure formalisée et financée de « bilan de compétences »
- Des incitations financières au bénéfice des créateurs acceptant d'être accompagnés dans la durée
- Initier les porteurs de projets aux métiers commerciaux et à la gestion des ressources humaines pour que le moment venu, l'entrepreneur ait les compétences pour se développer.

Des réseaux d'accompagnement davantage professionnalisés, mieux reconnus

*Utiliser davantage la Charte nationale qualité élaborée par le Conseil national de la création d'entreprise, en faisant du respect de cette charte, une condition au versement de fonds publics à un opérateur, qu'il soit public ou privé.

*Renforcer la formation des personnes chargées de délivrer les prestations d'accompagnement, qu'elles travaillent au sein de réseaux associatifs ou dans des organismes publics.

*Instituer un « certificat d'accompagnant volontaire de la création d'entreprise », élaboré par les réseaux concernés pour mieux reconnaître les efforts des bénévoles.

*Adapter les outils de l'accompagnement aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, afin notamment de répondre aux aspirations et aux modes de travail des jeunes entrepreneurs.

*Financer ce renforcement de l'accompagnement en affectant une partie des fonds de la formation professionnelle vers l'accompagnement des créateurs d'entreprise, pour permettre d'augmenter les moyens alloués à l'accompagnement.

Privilégier les prêts accompagnés plutôt que les « aides guichets »

- Stabiliser et simplifier l'outil fiscal
- Drainer l'épargne vers les entreprises
- Donner l'envie d'entreprendre (améliorer l'image de l'entrepreneur auprès du grand public, renforcer l'information des jeunes dès l'école)

- Réorienter l'action des services de l'État d'une logique de contrôle vers une logique d'accompagnement et de soutien

Définir une stratégie nationale et des outils de pilotage adaptés

-Nommer un délégué interministériel à la création d'entreprise chargé

*d'organiser le dialogue entre l'État, ses opérateurs, les collectivités territoriales, les chambres consulaires et les partenaires sociaux, *via* une **conférence nationale des financeurs**

*de diligenter **des études d'impact**, des dispositifs ainsi que des évaluations sur les pratiques observées dans les territoires, et d'informer les porteurs de projets sur la création d'entreprise en France, grâce au concours de **l'Agence pour la création d'entreprises (APCE)**

*de **promouvoir la création d'entreprise** en France, notamment auprès des jeunes, en lien avec les ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

- Renforcer les outils de pilotage

*Recenser les aides mises en place par les régions

*Commander de nouvelles études d'impact sur les dispositifs, notamment Accre et Arce

*Créer, en annexe au projet de loi de finances, un document de politique transversale (DPT) sur le financement de l'économie, définissant des objectifs et des indicateurs de performance et retraçant les moyens consacrés aux différents dispositifs et comprenant une partie dédiée au soutien public à la création d'entreprise

- Un outil à privilégier : le contrat

Financement, aides financières publiques

Une augmentation des crédits aux TPE de 1,4 % par rapport à fin décembre 2011

Banque de France, Stat info février 2013

À fin décembre 2012, l'encours des crédits accordés aux micro-entreprises (TPE) s'élève à 213,5 milliards d'euros, soit **une augmentation de 1,4 % par rapport à fin décembre 2011**. Cette croissance résulte principalement de la progression des crédits immobiliers (+ 3,3 %).

Au 4ème trimestre 2012, l'encours des crédits aux TPE augmente de 0,9 milliard d'euros ; les établissements de crédit ont accordé 13,7 milliards d'euros de crédits nouveaux aux micro-entreprises, après 12,1 milliards le trimestre précédent.

| | Données brutes | | | Taux de croissance annuel |
|-----------------------------------|----------------|--------------|--------------|---------------------------|
| | T4 2011 | T3 2012 | T4 2012 | T4 2012 |
| Ensemble micro-entreprises | 210,5 | 212,6 | 213,5 | 1,4 |
| Crédits de trésorerie | 17,2 | 17,7 | 17,3 | 0,5 |
| Crédits à l'investissement | 112,6 | 112,3 | 112,8 | 0,2 |
| Crédits immobiliers | 80,7 | 82,7 | 83,3 | 3,3 |

Le taux d'intérêt moyen des crédits de montant unitaire inférieur à 250 000 euros accordés aux sociétés non financières, continue de diminuer en France pour atteindre 3,29 % en décembre 2012. Ce taux reste nettement inférieur aux taux pratiqués dans le reste de la zone euro.

Le "crowdfunding" aux Etats-Unis : entre attente et espoir pour les entrepreneurs et les investisseurs

<http://www.bulletins-electroniques.com/actualites/72149.htm>

Le contexte actuel ne porte pas à l'optimisme : les principales sources de financement que sont le capital-risque et les investisseurs providentiels ("*business angels*") n'investissent que dans les projets

les plus prometteurs, souvent les moins risqués, et laissent de côté le plus grand nombre des projets. Le phénomène découle d'un déséquilibre entre le nombre de financements d'amorçage, censés permettre la mise au point du concept et du produit, et le nombre de transactions en stade précoce, destinés à la mise sur le marché ; le ratio du nombre de financements d'amorçage sur le nombre des transactions en stade précoce est passé de 1,9 en 2008 à 3,3 en 2012. Cette crise illustre la difficulté grandissante des entrepreneurs à traverser la "vallée de la mort". D'où l'alternative du "**crowdfunding**" ou financement par la foule.

A l'origine, le "crowdfunding" était utilisé par les artistes (musiciens, réalisateurs, etc.) qui, après avoir vu leurs projets rejetés par les maisons d'édition, se sont tournés vers leurs réseaux d'admirateurs pour trouver du financement. Le principe consistait à poster une annonce sur internet et à récolter des dons en échange de contreparties de natures très variées.

Avec l'essor des nouvelles technologies de communication, ce système d'entraide sociale a intéressé de plus en plus de personnes et notamment les entrepreneurs. Ces derniers y trouvent un moyen simple et rapide de lever un modeste capital qui leur sert de point de départ pour le développement de leur produit ou service. On a ainsi assisté à **la création d'une multitude de plateformes d'intermédiation à partir des années 2006** : Sellaband (2006), IndieGoGo (2008), Kickstarter (2009) et Microventures (2010). On en dénombre actuellement plus de 500 dans le monde.

Toutes les plateformes de "crowdfunding" ne fonctionnent pas sur le même modèle de transactions. Certaines fonctionnent sur le don, sans aucun retour sur investissement, d'autres sur le prêt. **Le modèle le plus populaire aux Etats-Unis est basé sur la contrepartie.** Le concept est le suivant : le porteur de projet présente son idée, le plus souvent par vidéo, et fixe trois paramètres : un montant minimal à collecter, la durée de la collecte (généralement un mois), et les contreparties associées aux différents montants d'investissement. Si l'objectif de collecte est rempli, la plateforme reverse l'argent au porteur de projet qui peut alors démarrer son projet. Sinon, les donateurs sont remboursés automatiquement.

La plateforme la plus connue et la plus influente est "Kickstarter". En 2012, elle a permis le financement de 18.000 projets par 2,2 millions d'investisseurs pour un montant total de 320 millions de dollars, avec une majorité de projets dans l'univers des jeux-vidéos et des arts, mais le domaine technologique commence à prendre de l'importance.

Le marché mondial du "crowdfunding" est passé de 1,5 milliard de dollars en 2011 (dont 837 millions en Amérique du Nord) à 3 milliards en 2012. Une récente étude de Deloitte prévoit un montant de 6 milliards pour 2013. Le phénomène est donc en pleine expansion. On observe une réelle mutation des plateformes de "crowdfunding" qui cherchent désormais à rassurer mais aussi à sensibiliser les investisseurs sur les risques qu'ils encourent. A titre d'exemple, la plateforme "Kickstarter" a récemment introduit l'obligation pour les contributeurs de prendre connaissance des "risques et défis" liés au projet que les investisseurs veulent financer. On voit donc que le "crowdfunding" tend à se rapprocher des autres voies de financement de l'innovation (capital-risque et "business angels") pour lesquels le risque et l'investissement sont intimement liés. Le modèle a donc beaucoup évolué depuis son utilisation par les artistes et leur réseau d'admirateurs.

en 2012, l'action de la Médiation a permis de conforter 1550 entreprises dans leur activité, correspondant à 543 071 milliers d'euros d'encours débloqués et représentant 34 574 emplois. 95% des dossiers acceptés concernent des TPE-PME de moins de 50 salariés

« Rapport d'activité de la Médiation du crédit aux entreprises au 31 décembre 2012 », communiqué de presse

4 077 dossiers ont été déposés en médiation en 2012 contre 4 535 dossiers en 2011 (en moyenne 378 dossiers par mois) ; le taux d'acceptation des dossiers en 2012 est de 78 % (81% depuis 2008).

Le taux de médiation réussie s'inscrit dans une quasi-stabilité par rapport à 2011, 58% en 2012 contre 59% (62% depuis le lancement du dispositif). **Les services de la Médiation constatent une complexité croissante de la situation des entreprises (problèmes structurels liés au ralentissement conjoncturel).**

Au plan sectoriel, les dossiers acceptés en médiation concernent respectivement les services (40%), dont principalement les secteurs de l'hébergement-restauration, du commerce (28%), du BTP (16%), de l'Industrie (13%).

Les besoins de financement restent concentrés sur de faibles encours puisque 56% des dossiers ont des besoins inférieurs à 50 000 euros en 2012.

Depuis sa création, le Médiateur du crédit a été saisi par 37 449 entreprises et a ainsi instruit près de 27 000 dossiers permettant de débloquer 4,23 milliards d'euros, hors écrasement de dettes. Au final, 16 621 entreprises ont été confortées dans leur activité et 293 444 emplois ont été préservés

12 852 entreprises bénéficiaires en 2010 du crédit Impôt Recherche (CIR)

OSEO « Rapport 2012 sur l'évolution des PME »

En trois ans, de 2007 à 2010, le nombre de déclarants a augmenté de 80 %, les nouvelles entreprises utilisatrices du dispositif étant essentiellement des PME/TPE.

En 2010, près de **18 000 entreprises ont déposé une déclaration au titre du CIR**. 12 853 en ont bénéficié dont 2 431 au taux majoré de 50%. Le montant des dépenses déclarées par ces entreprises a atteint 18,2 Md€ et la créance du CIR s'élève à 5,05 Md€.

Entre 2009 et 2010, le nombre de déclarants et de bénéficiaires a augmenté au même rythme (respectivement 12 % et 11 %). En 2010, près de 11 000 entreprises de moins de 250 salariés ont bénéficié du CIR, soit 85 % du total des bénéficiaires. Parmi celles-ci, près de 9 000 sont fiscalement indépendantes, représentant 76 % des bénéficiaires.

| | Moy 2001-2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|-------------------------|---------------|-------|-------|-------|-------|--------|--------|--------|
| Nombre de déclarants | 5 998 | 6 369 | 7 400 | 8 071 | 9 839 | 13 361 | 16 552 | 17 710 |
| Nombre de bénéficiaires | 2 776 | 4 094 | 4 435 | 5 961 | 7 018 | 9 920 | 121238 | 12 852 |

Les entreprises de petite taille continuent à recevoir une part du CIR supérieure à leur part dans les dépenses déclarées. En 2010, les entreprises de moins de 250 salariés, fiscalement indépendantes, ont ainsi représenté 19 % des dépenses déclarées et perçu 22,2 % du montant du CIR. Le montant de CIR touché par ces entreprises est passé de 868 M€ en 2008 à 1,1 Md€ en 2010.

De manière générale, le taux de financement par le CIR est d'autant plus élevé que l'entreprise est petite ; le taux du CIR est décroissant en fonction de la taille : 36,8 % des dépenses déclarées pour les entreprises de moins de 10 salariés, 32 % pour les moins de 250 salariés, 30,3 % pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et 22,7 % pour les plus de 5 000 salariés.

70 % des nouveaux entrants au CIR sont de petites entreprises indépendantes et 42 % sont des TPE. Les PME reçoivent 75 % du montant du CIR obtenu par les primo-déclarants.

| | Ensemble des bénéficiaires en 2010 | | | | | Dont au taux majoré de 50%* | | | |
|----------------------|------------------------------------|------|--------------------------|----------------------|--------------------------|-----------------------------|------|----------------------|------|
| | Nombre | % | Dépenses Déclarées en M€ | Montant Du CIR en M€ | % CIR/dépenses déclarées | Nombre | % | Montant Du CIR en M€ | % |
| Moins de 10 sal | 4 211 | 32,8 | 714 | 263 | 36,8 | 1 131 | 46,5 | 158 | 39,2 |
| De 10 à moins de 50 | 4 395 | 34,2 | 1 745 | 563 | 32,3 | 695 | 28,6 | 119 | 29,6 |
| De 50 à moins de 250 | 2 365 | 18,4 | 2 087 | 628 | 30,1 | 274 | 11,3 | 63 | 13,4 |
| Plus de 250 | 1 881 | 14,6 | 13 680 | 3 598 | De 30,3 à 22,7 | 331 | 13,6 | 63 | 17,7 |
| Total | 12 852 | 100 | 18 226 | 5 052 | 27,7 | 2 431 | 100 | 403 | 100 |

*Primo-déclarants ou n'ayant pas bénéficié du CIR depuis au moins 5 ans

Le dispositif Jeune Entreprise Innovante (JEI) : En 2011, 2 800 entreprises relevaient de ce statut

OSEO « Rapport 2012 sur l'évolution des PME »

Depuis sa mise en place en 2004, près de 5 200 entreprises ont bénéficié de 820 M€ d'exonérations sociales et plus de 90 M€ d'exonérations fiscales. En 2011, les exonérations de nature sociale et fiscale ont atteint respectivement 89 M€ et 20 M€ pour 2 800 entreprises. Le dispositif JEI semble avoir atteint une phase de maturité avec un nombre de bénéficiaires stable en 2011 après avoir connu de fortes hausses (de 1 300 en 2004 à près de 2 800 en 2010).

Destiné aux entreprises de moins de 8 ans, le dispositif JEI connaît naturellement un renouvellement important de ses bénéficiaires. **Les entrantes dans le dispositif représentent à elles seules 21 % des JEI alors que seules 27 % des JEI étaient présentes dans le dispositif depuis au moins 4 ans.** L'âge moyen des bénéficiaires est de 4 ans et un mois.

Depuis 2008, près de 600 entreprises rentrent chaque année dans la mesure JEI (578 nouveaux en 2011) ; on constate, ce qui est nouveau, **une arrivée massive d'entreprises de moins de 2 ans** (plus de 4 entrantes sur 5, contre 3 en moyenne auparavant) ; les sorties du dispositif ont presque atteint le nombre des entrantes en 2011. La crise et l'instabilité législative du dispositif ne semblent donc pas avoir eu un impact trop important sur les sorties du dispositif malgré la baisse importante des exonérations devenues plafonnées et dégressives.

Les JEI sont concentrées dans les TIC et les activités scientifiques et techniques ; ce secteur regroupait 81 % des JEI en 2004 et 86 % en 2011 ; en revanche, le secteur industriel représente à peine plus de 10 % (industries relatives à l'électricité, l'électronique ou la pharmacie).

D'un point de vue géographique, les JEI sont également très concentrées, puisque 70 % des salariés des JEI travaillent dans des établissements situés en Île-de-France, en Rhône-Alpes et en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les JEI, majoritairement de petites structures de moins d'une dizaine de salariés traversent une phase de **développement assez difficile** ; dans les premiers temps, elles développent une activité qui doit être amortie sur le long terme ; si une très large majorité dégage du chiffre d'affaires et une valeur ajoutée positive, leur situation financière reste pourtant difficile ; seule une minorité (42 %) tire des bénéfices de ses activités.

Le déficit moyen s'élève à 130 k€ par entreprise ; ce sont les entreprises qui emploient le plus, qui plus est du personnel très qualifié, profitant d'un coût du travail réduit pour une partie des salariés, qui conduit souvent à ce déficit ; le premier poste de dépenses concerne les coûts liés aux salaires (près de la moitié des charges), mais le statut permet de réduire ce coût de près de 10 %.

Les JEI ont investi en 2010 une somme dépassant le quart de leur chiffre d'affaires. Majoritairement dans les services et notamment l'informatique, les investissements recouvrent principalement l'achat de licences sur les logiciels ou les brevets.

Toutefois, les JEI disposent de fonds propres relativement réduits, correspondant en moyenne au montant de leur chiffre d'affaires.

| Situation en 2010 (donnés en K€) | CA | Effectifs | CA export | VA | Excédent brut d'exploitation | Fonds propres | Investissements |
|-------------------------------------|-----|-----------|-----------|-----|---------------------------------|---------------|-----------------|
| Moyenne | 584 | 6,6 | 170 | 227 | -133 | 567 | 151 |
| Médiane | 177 | 4 | | 97 | -26 | 100 | 10 |

Les JEI affichent une croissance importante qui se poursuit lorsqu'elles sortent du dispositif. Ces efforts ont engendré une forte croissance de leur productivité sur la période 2004-2009 passant de 24K€ pas salarié à 50K€ dans une période où leurs embauches ont pourtant été soutenues.

Cette productivité importante permet à de nombreuses JEI de se tourner vers l'exportation **(45% exportent)**. **Ces exportations représentent 29 % de leurs ventes.**

Avant leur entrée dans le dispositif, les JEI de la génération 2004 ont un chiffre d'affaires moyen très inférieur à celui des entreprises comparables (même âge, même secteur, même effectif un an avant l'entrée dans le dispositif). Cinq ans après, en 2009, leur chiffre d'affaires a quasiment rattrapé celui de leurs homologues non JEI. De même en ce qui concerne la valeur ajoutée, elle est en 2003 deux fois moindre pour les JEI mais elle en devient proche en 2009. En termes de bénéfices (excédent brut d'exploitation - EBE), les JEI tendent à maîtriser leur déficit, initialement très fort, tandis que leurs homologues passent d'un faible déficit à un faible bénéfice.

Les JEI entrées dans le dispositif en 2005 ont connu une croissance moyenne de leurs ventes plus forte que leurs homologues non JEI ; la valeur ajoutée progresse moins vite que le chiffre d'affaires pour les JEI, alors que le rythme de croissance est le même ; l'EBE des entreprises analogues aux JEI est stable sur la période, il devient en moyenne négatif chez les JEI.

Entre 2004 et 2009, le dispositif aurait préservé 4 600 emplois et créé près de 12 000 emplois ; elles ont davantage embauché

Les JEI de la génération 2004, qui avaient un effectif équivalent aux entreprises semblables non JEI, sont, entre 2003 et 2009, passées de 7,2 à 15,3 salariés, tandis que les entreprises comparables ne sont passées que de 6,6 à 10,6 salariés

Pour la génération 2005 se caractérise, on recense 1,75 emploi supplémentaire en moyenne chez les JEI contre 0,38 pour les non JEI.

Sur la période 2005-2009, les JEI des générations suivantes ont ainsi créé 7 200 emplois de plus que les entreprises ne bénéficiant pas des exonérations

La mesure JEI a un effet positif sur la politique de recrutement de ces jeunes sociétés, même si cela semble être préjudiciable, pour le moment, à leur rentabilité.

La pérennité des JEI est aussi plus importante : pour la première génération, un écart de près de 15 points de taux de survie, qui ont contribué à sauvegarder 200 entreprises et 2 000 emplois entre 2003 et 2008

Si les TPE sont peu présentes dans l'enquête Ernst&Yung, il est cependant intéressant de repérer ce que disent les PME des aides publiques, au moment où le rapport de la Cour des comptes aborde ce même thème pour la création d'entreprise.

Ernst&Yung « L'efficacité des aides publiques aux entreprises : quelles priorités pour la compétitivité française » février 2013

Un échantillon de 250 entreprises françaises dont 12% de TPE, 16% de 10 à 49 salariés, 30% de 50 à 249 salariés, et 42% au-delà, dans les secteurs industrie et services ; 31% sont des sous-traitants.

62 % des entreprises interrogées déclarent avoir déjà obtenu une aide (plus de 6 sur 10 au cours de l'année écoulée). Les petites entreprises et TPE se situent nettement en dessous de la moyenne, avec près de 40 % contre 59 à 75% pour les tailles plus importantes (hors filiales). Toutefois, **Pour les entreprises, leurs besoins prioritaires ne résident pas tant dans les aides publiques que dans la flexibilité du droit du travail et la réduction des charges sociales**

Ceci étant pour 80 % des entrepreneurs interrogés, **les gouvernements doivent mettre en œuvre un environnement cohérent et fluide pour faciliter l'accès aux aides existantes.** Les entrepreneurs les jugent **nécessaires pour leur propre croissance.**

Les 3 défis majeurs repérés par les dirigeants sont :

- **L'innovation** (23 % des réponses), représente un levier vital pour se différencier, conserver ses parts de marchés et en conquérir de nouvelles ; Plus la taille de la société interrogée augmente, plus l'innovation occupe une place prépondérante.

- **L'ouverture à l'international** est perçue comme le second levier de croissance (21 %),

- tout comme **la reconstitution de marges** (21%), condition de l'investissement et du développement, quand elle n'est pas une question de survie.

Qu'en est-il des aides reçues ?

Un tiers des aides reçues par l'échantillon sont des aides à la R&D et à l'innovation ; Viennent ensuite **les aides à l'investissement matériel et immatériel** (achats de TIC et technologies numériques, achats et modernisation de machines et équipements, construction ou acquisition d'un local ou d'un site, extension ou rénovation, aménagement d'un local ou d'un site), suivies des aides relatives à la réduction du coût du travail (souvent automatiques, ces aides sont moins spontanément identifiées par les entrepreneurs).

Le crédit d'impôt recherche (CIR) est l'aide la plus citée (20 % des répondants), ce qui témoigne à la fois de sa grande visibilité et de son importance dans les processus d'innovation des PME.

Le contrat participatif figure aussi parmi les aides à l'investissement le plus cité.

Les TPE et petites entreprises, dont les perspectives de croissance dépendent directement de l'innovation, notamment pour les créations récentes, bénéficient en premier lieu davantage d'aides à la R&D et à l'innovation.

Si le **développement à l'international** figure parmi les priorités affichées par les entreprises, on constate pourtant **peu d'attentes** en ce qui concerne les aides à l'export (8 %) ; ce faible score peut s'expliquer par la perception négative qu'ont les entreprises de l'efficacité des dispositifs existants ou de la constatation que la compétitivité se gagne davantage par l'innovation que par des soutiens directs à l'exportation.

L'accessibilité aux aides : Malgré une information objectivement abondante, plus de **70 % des répondants expriment une réelle difficulté à identifier et accéder aux aides** (un trop grand nombre de dispositifs et d'acteurs) ; les entreprises qui en ont le plus besoin ou qui portent en elles le plus fort potentiel de croissance, à savoir les PME et les TPE, manquent généralement de ressources et de temps à consacrer à la recherche d'aides publiques, contrairement aux plus grands groupes.

Les entreprises déclarent que leur première source d'information est publique (48 % des répondants), mais que **leurs relations interentreprises, et leurs partenaires habituels, sont tout aussi importants** (48 % également). Les plateformes Internet demeurent marginales dans l'accès à l'information.

Les entreprises éprouvent aussi des difficultés à comprendre des dispositifs (25 % des répondants), par ailleurs trop nombreux et parfois très similaires. Elles regrettent la multiplicité des sources d'information (21 %) et l'absence de liste exhaustive (20 %), et militent pour une promotion accrue des guichets uniques d'accès aux aides. 58 % considèrent que le montage de leur dossier de demande d'aide n'a pas été simple ; ces entreprises souhaiteraient qu'un tronc commun d'informations, fournies une seule fois, soit constitué et dupliqué dans les différentes relations qu'elles entretiennent avec l'administration publique.

Plus de 3/4 des répondants ayant déjà reçu une aide considèrent qu'un accompagnement public est indispensable pour monter un dossier de demande d'aide ; il semble insuffisant ou trop dispersé à l'heure actuelle. En témoigne l'émergence d'offres privées destinées à accompagner les PME dans la constitution de ces dossiers.

Les aides à l'innovation, et dans une moindre mesure les aides à l'exportation, sont les dispositifs qui recueillent le plus d'opinions favorables. Les aides à la gestion, à l'éco-développement et à la

transmission sont les plus mal notées. **OSEO bénéficie du taux de satisfaction le plus élevé (75 % dont un tiers très satisfait).** Pour les autres acteurs publics, le niveau de satisfaction tangente la barre des 50 %, à l'exception de la Coface qui recueille 63 % d'opinion favorable.

L'enquête révèle également que, **là où les aides ne sont pas indispensables à la réalisation d'un projet, elles ont un effet de levier, favorisant les projets plus ambitieux dans plus de la moitié des cas.**

Pourtant il y a trop peu d'évaluation et les entreprises s'estiment peu associées à ces évaluations ; 90 % d'entre elles déclarent en effet n'avoir jamais été consultées dans le cadre d'une évaluation de l'efficacité d'une aide perçue.

Les entreprises ayant déjà reçu une aide - et qui indiquent combien cette aide s'est avérée indispensable à leur projet - se disent prêtes à plus de 80 % à demander une nouvelle aide par la suite ; sur l'ensemble de l'échantillon, seules 19 % des entreprises ne bénéficiant pas d'aides prévoient d'en faire la demande (1/3 des ETI et des moyennes entreprises, moins de 15 % des TPE)

Le réseau des Chambres de Métiers regroupe plus de 11 000 agents ; la taxe pour frais de Chambre de Métiers ne contribue qu'à hauteur de 27% des dépenses, alors que les subventions de fonctionnement contribuent pour près de la moitié.

Consolidation des comptes du réseau des Chambres de Métiers de 2007 à 2011, APCMA

Le total des charges en 2011 des établissements du réseau représente **777,7 M€** :

| 2011 | Nombre d'établ | Charges en M€ | % frais de personnel | Recettes en % (788,3M€) | | |
|-------------|----------------|---------------|----------------------|-------------------------------|----------------------------|-----------------|
| | | | | Taxe frais Chambre de Métiers | Subventions D'exploitation | Autres produits |
| CMA | 85 | 595,8 | 60,4 | 28,0 | 50,3 | 21,7 |
| CRMA | 25 | 162,7 | 57,8 | 24,0 | 51,6 | 25,2 |
| APCMA | 1 | 18,1 | 47,8 | 70,7 | 4,2 | 24,1 |
| Total en M€ | | 777,7 | 462,6 | 210,2 | 389,5 | 188,7 |
| Total en % | | 100 | 59,5 | 26,7 | 49,4 | 23,9 |

Sur la période 2007 à 2011, l'augmentation moyenne des charges est de 8,4 %, alors que l'inflation a progressé de 10,4 %.

Le réseau des Chambre de Métiers regroupe **11 207 agents** (dont 73% titulaires) ; le nombre d'agent est stable (tendance à une légère diminution).

L'effectif de l'APCMA est de **151 agents** en 2011, où 53 % sont des agents titulaires et 47% des non titulaires (essentiellement des contractuels à durée déterminée).

Innovation

Innovation : le profil des entreprises en 2011

OSEO « Rapport 2012 sur l'évolution des PME »

En l'absence de bases de données consolidées sur les entreprises innovantes, l'analyse menée depuis 2005 s'appuie sur les entreprises soutenues par OSEO ; en 2011, le périmètre s'élargit avec les sociétés détentrices de brevets et celles investies par les Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI) ; le partenariat avec l'INPI et l'AFIC permet ainsi de détecter 2 300 entreprises supplémentaires, portant à près de 10 000 le nombre total de sociétés innovantes étudiées. Elles emploient 740 000 personnes et réalisent 200 Md€ de chiffre d'affaires. Les PME innovantes étudiées ici représentent 3 % des quelques 131 000 PME identifiées par l'INSEE, 12 % des 4 576 ETI recensées également par l'INSEE

La croissance en 2010 et 2011 du montant investi en R&D et innovation et/ou du nombre d'acteurs concernés, notamment des PME, confirme la tendance constatée depuis le début de la crise : **les arbitrages entre projets d'investissement réalisés par les entreprises en 2011 sont toujours favorables à l'innovation alors que les nouveaux investissements corporels ont été mis en attente faute de visibilité sur la reprise.** La dépense intérieure de R&D des entreprises, en particulier des PME et ETI augmente de + 2,6 %. De fait, le nombre de bénéficiaires du crédit d'Impôt recherche suit la même tendance (10% d'entreprises bénéficiaires de moins de 250 salariés en plus qu'en 2010) ; de même, l'expansion du nombre d'établissements membres des pôles de compétitivité ; le nombre de propriétaires de brevets publiés en 2011 augmente également de + 11 % ; quant au statut fiscal de jeune entreprise Innovante, 578 nouvelles entreprises en ont bénéficié en 2011, ce qui traduit une première stabilité du dispositif.

En 2011, **le nombre d'entreprises engagées dans un processus innovant se répartit à quasi-égalité entre PME (49%) et micro-entreprises (45%)** et 6% pour les ETI.

19% ont moins de 3 ans, 12% de 3 à 5 ans, 18% de 5 à 10 ans, 24% de 10 à 20 ans et 27% 20 ans et plus. **L'âge est corrélé à la taille de l'entreprise**, les micro-entreprises, qui intègrent naturellement les créations, sont très nettement plus jeunes que les PME et les ETI ; la moitié a moins de 4 ans et demi lorsqu'une PME sur deux à moins de 22 ans et demi ; cette ancienneté relative des PME et ETI est sensiblement influencée par la présence des entreprises déposantes de brevets dont 6 sur 10 ont au moins 10 ans d'existence.

En termes d'activité, **les innovantes sont au 2/3 localisées dans l'industrie et l'informatique ; les micro-entreprises, plus que les autres le sont dans les services aux entreprises et l'informatique (52% contre 29 pour les PME et 16 pour les ETI) et moins dans l'industrie :**

| | Ensemble | Micro-entreprises | PME | ETI |
|--|----------|-------------------|-----|-----|
| - Industrie | 38 | 22 | 52 | 66 |
| -Activités spécialisées, scientifiques et techniques | 21 | 32 | 15 | 9 |
| <i>Dont au sein de cette activité, ingénierie, activités de contrôle</i> | 42 | 43 | 48 | 47 |
| -Information et communication | 17 | 20 | 14 | 7 |
| <i>Dont programmation, conseil, autres activités informatiques</i> | 60 | 64 | 55 | 66 |
| -Commerce | 11 | 13 | 9 | 8 |
| <i>Dont commerce de gros</i> | 73 | 72 | 83 | 92 |

La répartition spatiale des entreprises innovantes montre une concentration en Île-de-France et Rhône-Alpes qui regroupent quatre entreprises innovantes sur dix en 2011. Viennent ensuite les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pays de la Loire et Nord - Pas-de-Calais (5 à 7 %). Au total, trois quarts des entreprises innovantes sont localisées dans seulement neuf régions.

En 2011, **les jeunes entreprises innovantes sont de plus petite taille qu'en 2010** tant en termes d'effectif que de chiffre d'affaires. En effet, elles sont trois fois plus nombreuses qu'en 2010 à ne pas avoir encore réalisé de chiffre d'affaires ; les entreprises de 1 à 3 ans qui ont produit du chiffre d'affaires en 2011 ont vu leurs ventes diminuer de 12 %. Le niveau de leurs fonds propres est également en recul en 2011 : la moitié ont moins de 100 k€ de capitalisation contre 140 k€ en 2010. Elles demeurent malgré tout fortement internationalisées : une jeune entreprise sur quatre réalisant du chiffre d'affaires, est exportatrice. Pour 43 % d'entre elles, l'international est déterminant dans le chiffre d'affaires (plus de 50 % réalisés à l'étranger).

L'état de la conjoncture n'impacterait donc pas la volonté de créer des entreprises innovantes, mais limiterait leur développement de court terme sur le marché, et par conséquent leurs embauches.

La jeune entreprise médiane est une micro-entreprise d'un an et demi d'existence. Elle emploie une personne et réalise 56 k€ de chiffre d'affaires (100 k€ lorsqu'elle a un chiffre d'affaires positif). Elle est dotée de 100 k€ de fonds propres. Les trois quarts du chiffre d'affaires sont affectés aux dépenses

de personnel dans la mesure où l'activité au cours des premières années de l'entreprise est focalisée sur le projet d'innovation. Par comparaison, ce ratio n'est plus que de 48 % chez les 5 à 10 ans et de 30 % chez les plus de 10 ans.

Des entreprises innovantes matures de taille modérée : la micro-entreprise mature médiane de 2011 emploie 4 personnes et réalise un chiffre d'affaires de 446 k€. Cette petite taille est due en partie à leur relative jeunesse, la moitié d'entre elles ayant entre 3 et 8 ans d'ancienneté.

Le profil médian de la PME mature est de 39 employés et 7 M€ de chiffre d'affaires. En 2011, 50 % des entreprises innovantes matures exportent. Elles sont fortement internationalisées (six sur dix réalisent plus de 25 % de leur chiffre d'affaires à l'export et plus de 50 % du chiffre d'affaires pour un tiers d'entre elles).

En 2011, OSEO a accompagné 3 663 bénéficiaires dans leurs projets d'innovation, pour un montant de 907 M€. 8 sur 10 des projets d'innovation sont à composante technologique.

En 2011, 2 839 porteurs de projet d'innovation à composante technologique ont été accompagnés à hauteur de 571 M€ via les dispositifs d'aide publique d'OSEO (Aide à l'innovation, Innovation Stratégique Industrielle et Fonds Unique Interministériel destiné aux projets des pôles de compétitivité).

En termes de répartition sectorielle, 1 bénéficiaire sur 3 relève de l'industrie manufacturière, 3 sur 10 des services aux entreprises, 1 sur 5 du secteur information et communication et 1 sur 10 du commerce.

Une comparaison avec les autres pays de l'UE27

Les points forts du système d'innovation français reposent sur un **capital humain de formation élevée**, une **recherche ouverte, d'excellence** et attractive, ainsi que sur un **effort de R&D du secteur public élevé**. La France se positionne de fait au-dessus de l'indicateur moyen de performance innovation de l'UE27 ; sur les deux premiers indicateurs, elle fait même aussi bien que les quatre pays du groupe « leader », constitué des trois pays nordiques et de l'Allemagne.

A contrario, les indicateurs relevant de l'activité d'innovation des entreprises françaises (dépenses de R&D et d'innovation, mode d'organisation, propriété intellectuelle, propension à innover, externalités) sont quelque peu en retrait par rapport à la moyenne de l'UE27.

Des innovations intensives en R&D mais une diffusion technologique insuffisante

Avec un poids des dépenses de R&D dans le PIB de 1,39 %, la France reste très en deçà du groupe leader (2,17 %) ; il faut ajouter une appropriation plus faible des nouveautés technologiques par des tiers, et par conséquent une diffusion technologique naturelle insuffisante.

Les entreprises françaises tirent un avantage concurrentiel indéniable de leurs innovations ; elles représentent 13 % de leur chiffre d'affaires, autant que pour la PME européenne moyenne. Cette compétitivité liée à des innovations à contenu technologique élevé est nettement visible à l'international puisque la part des produits moyennement ou fortement technologiques dans le total des exportations est supérieure à celle de l'UE27 et du groupe « leader ».

L'écart avec le groupe « leader » est toutefois important et moins favorable pour la France : trois PME françaises sur dix sont innovantes en produit ou procédé, quatre sur dix dans les pays nordiques et cinq sur dix en Allemagne. Il est négligeable, voire en faveur de la France, pour les innovations managériales ou organisationnelles.

Le comportement d'internalisation des activités d'innovation des PME françaises est moins développé au regard des autres PME de l'UE15 : si trois PME françaises sur dix exécutent tout ou partie de leur programme d'innovation au sein même de l'entreprise, elles sont quatre sur dix à le faire dans le groupe « leader », voire cinq sur dix en Allemagne. Les PME françaises sous-traiteraient ainsi davantage la réalisation de leur programme d'innovation.

De fait, elles ont **un comportement beaucoup plus ouvert à la collaboration** : 14 % ont monté des partenariats avec des laboratoires publics ou des entreprises contre 11 % pour l'UE27 et seulement 9 % pour l'Allemagne.

Malgré une activité de R&D intense, **les comportements de protection et de gestion des actifs immatériels par d'autres voies que le secret ou l'avance technologique sont moins développés en France** ; concernant les brevets internationaux publiés, la France est au même niveau que l'UE27, mais elle est très en retrait par rapport aux pays du Nord de l'Europe, à l'Autriche et à l'Allemagne : pour 1 Md€ de PIB, 4 brevets sont publiés en France contre 9 en Finlande et en Suède, 7 au Danemark et en Allemagne et 6 aux Pays-Bas.

Toutefois, la performance globale de la France en innovation a augmenté beaucoup plus que dans les autres pays, y compris ceux qui ont résisté au creux de la crise ; un effort soutenu et constant se vérifie tant en valeur absolue que relative ; les indicateurs progressent quasiment tous, y compris sur les points forts du système d'innovation ; les trois indicateurs dont la croissance est la plus remarquable concernent :

- les dépenses d'innovation autres que la R&D qui augmentent de 8,7 % par an, alors qu'elles sont en recul dans la plupart des pays de l'UE27, y compris dans les pays du groupe « leader » ;
- les marques déposées au niveau international, dont la hausse de 8,3 % montrerait un changement de comportement mais le retard notamment sur les pays « leaders » est difficile à combler puisqu'ils sont eux aussi en progression de 10 % dans ce domaine ;
- les exportations de services intensifs en savoir qui connaissent la plus forte croissance de toute l'UE27 (+ 12,8 %).

La création d'entreprises innovantes issues de l'incubation et du concours

OSEO « Rapport 2012 sur l'évolution des PME »

Avec **2 693 entreprises créées entre 1999 et 2011, les incubateurs publics et le Concours** sont devenus au fil des années une pièce majeure du dispositif de soutien à l'innovation. Parmi ces entreprises, **2 091 créations ont été incubées et 1 392 ont été lauréates du Concours** ; 803 ont bénéficié des deux mesures, soit 30 % d'entre elles.

Profil au démarrage des 1 392 entreprises issues du Concours sur la période 1999-2011

La répartition de ces entreprises sur le territoire français est corrélée à celle de la Dépense Intérieure de Recherche et Développement. La région Île-de-France, avec 327 entreprises, connaît le plus grand nombre d'entreprises nouvelles (23 % des entreprises créées depuis 13 ans) ; puis Rhône-Alpes avec 172 entreprises (12 % des entreprises). À l'inverse, seulement 16 % des entreprises sont réparties sur neuf régions (hors outre-mer) qui présentent une capacité de recherche plus faible : Basse-Normandie, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Corse, Haute-Normandie, Limousin, Picardie, Poitou-Charentes.

Les entreprises du domaine « Informatique » représentent un tiers soit 439 nouvelles entreprises ; les domaines « Biotechnologies, santé et pharmacie », 23% ; « l'Électronique et télécommunications » 19%, « Mécanique, chimie et matériaux » 18% et le « Génie des procédés » 8 %.

Sur un échantillon de 926 entreprises recensées, le statut juridique de la société par action simplifiée (**SAS) est privilégié par 50 % des entreprises**, la société à responsabilité limitée (SARL) par 25 % et les SA par 22%.

Sur les 1 392 entreprises créées par les lauréats du concours, 1 086 entreprises (78 %) sont encore en activité fin 2011 (*les entreprises « disparues » ont pu être rachetées, mais l'enquête ne le révèle pas ; qui dit cessation ne signifie donc pas automatiquement échec*) ; **après plus de cinq années d'existence, 84 % des entreprises créées en 2006 sont encore en vie fin 2011** (41% des 1 086 entreprises) :

| | Moy 1999-2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|-------------------|---------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Taux de pérennité | 57 à 62 | 71 | 78 | 81 | 75 | 84 | 93 | 89 | 94 | 100 |

Les entreprises des domaines « Électronique et télécommunications » et « Mécanique, chimie et matériaux » ont un taux de survie plus faible (75 %) ; les plus résistantes sont celles du domaine « Biotechnologies, santé et pharmacie » avec un taux de survie de 83 %.

Évolution du chiffre d'affaires : ces entreprises ne commencent réellement à se développer qu'après quelques années d'existence, les premières années étant consacrées à des activités de R&D très consommatrices de trésorerie mais générant peu d'activité à court terme.

Le chiffre d'affaires moyen des entreprises toujours en activité est de 213K€ ; il est de 418K€ pour celles créées en 2000 et de 65 à 71K€ pour celles créées en 2008 ou 2009.

| Entreprises créées en | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | Moyenne |
|-------------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|---------|
| CA moyen en K€ en 2009 | 418 | 331 | 268 | 269 | 217 | 243 | 207 | 118 | 65 | 71 | - | 213 |
| CA moyen en K€ en 2010 (provisoire) | 414 | 388 | 256 | 257 | 254 | 253 | 197 | 191 | 90 | 98 | 34 | 213 |

En 2010, sur 100 € de chiffre d'affaires réalisés par l'ensemble des entreprises issues du Concours, les régions Ile-de-France et Rhône-Alpes représentent 35 € de chiffre d'affaires.

Les effectifs moyens des entreprises issues du Concours **augmentent de 60 % sur la période 2009-2010**. En moyenne, les entreprises emploient 8 personnes fin 2010 (données provisoires avec 4 063 personnes) et 5 personnes fin 2009 (avec 3010 personnes) :

| Entreprises créées en | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | Moyenne |
|-------------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|---------|
| Effectif moyen en 2009* | 9 | 6 | 5 | 6 | 6 | 4 | 3 | 3 | 3 | 1 | | 5 |
| Effectif moyen en 2010 (provisoire) | 12 | 8 | 8 | 8 | 9 | 6 | 4 | 7 | 7 | 4 | 2 | 8 |

*L'enquête ne précise pas si l'effectif intègre ou le ou les dirigeants

Sur la période 1999-2011, 2 091 entreprises ont été créées à partir des 30 incubateurs liés à la recherche publique.

Avec 907 nouvelles entreprises, Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes concentrent 44 % des entreprises créées à partir des projets incubés. À l'image de la répartition géographique des entreprises du Concours, on observe une cartographie identique pour les créations d'entreprises issues des incubateurs.

Depuis 13 ans, les TIC présentent le taux d'entreprises créées le plus élevé avec 37 %, soit 780 entreprises. 55 % des entreprises issues des incubateurs appartiennent aux secteurs « Sciences de la vie » (santé, agronomie et agroalimentaire) et « Technologies de l'ingénieur » (chimie, mécanique et matériaux).

Le profil juridique des entreprises incubées est identique à celui des entreprises issues du Concours. Sur un échantillon de 1 278 entreprises recensées, le statut juridique de la SAS est aussi privilégié par la moitié des entreprises puis les SARL avec 31 % d'entreprises créées et les SA (15%)

5 ans après la création les entreprises ont un chiffre d'affaires compris 190 et 285K€ (hors l'exception de 2000 relative à un petit nombre d'entreprises); à l'opposé, le chiffre d'affaires moyen des entreprises créées en 2009 n'atteint que 163 k€ :

| Entreprises créées en | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | Moyenne |
|-------------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|---------|
| CA moyen en K€ en 2009 | 401 | 275 | 209 | 249 | 229 | 195 | 186 | 113 | 74 | 62 | 169 |
| CA moyen en K€ en 2010 (provisoire) | 404 | 285 | 188 | 246 | 260 | 245 | 182 | 153 | 91 | 163 | 194 |

L'effectif au sein des entreprises en activité en 2009 est de 3 219 ; il est de 3 993 en 2010 (données provisoires)

| Entreprises créées en | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | Moyenne |
|-------------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|---------|
| Effectif* moyen en 2009 | 6 | 5 | 6 | 5 | 6 | 5 | 3 | 2 | 1 | 1 | 0 | nd | 4 |
| Effectif moyen en 2010 (provisoire) | 10 | 7 | 10 | 8 | 9 | 9 | 6 | 6 | 4 | 3 | 5 | nd | 7 |

*L'enquête ne précise pas si l'effectif intègre ou le ou les dirigeants

De même que pour le Concours, 35 % du chiffre d'affaires total réalisé en 2010 par les entreprises issues des incubateurs proviennent des nouvelles entreprises implantées en Île-de-France et Rhône-Alpes.

Secteurs d'activité

Le secteur social de l'Economie Sociale et Solidaire a besoin de plus de 100 000 emplois dans les toutes prochaines années, mais les contraintes qui s'imposent, compromet ces embauches

Une analyse quantitative a été conduite à partir de deux sources, l'enquête Besoins en Main-d'œuvre réalisée par le CRÉDOC pour Pôle Emploi (intentions d'embauche des entreprises françaises à l'horizon d'un an) et l'enquête Emploi de l'INSEE.

Une phase qualitative a consisté en 60 entretiens auprès de structures de l'ESS afin de cibler les investigations sur les segments les plus porteurs tout en tenant compte de la diversité des types de structures et d'activités qui caractérisent le secteur,

Une récente étude de l'Observatoire National de l'ESS a pointé le nombre important de départs en retraite anticipés à l'horizon 2020, (plus de 600 000 salariés concernés, soit plus d'un quart des effectifs du secteur).

Le CREDOC a cherché à estimer un potentiel maximum de projets de recrutement accessibles aux jeunes peu qualifiés, pour des postes pérennes.

La cible (jeunes non/peu qualifiés) **est très concentrée dans les associations, et plus particulièrement dans l'action sociale** où les profils non/peu qualifiés sont très présents (53% des non qualifiés et 50% des peu qualifiés, contre 36% de l'ensemble des profils). On y trouve davantage d'hommes (52% contre 38 dans l'ESS), une concentration dans les Zones Urbaines Sensibles, des personnes à temps partiel (51% des contrats) et bien plus en situation de précarité.

Les entreprises de ce secteur expriment des difficultés pour pourvoir ces postes (pénurie de candidats). La formation demeure la première réponse envisagée pour faire face à ces difficultés.

Le nombre de projets de recrutement est concentré sur un faible nombre de métiers, généralement 4 à 5 ; dans l'action sociale, les 4 premiers métiers (aides à domicile, aides soignants, éducateurs spécialisés, employés de maison) représentent 60% du total du segment ; dans l'éducation, les surveillants, formateurs et agents d'entretien représentent 55% du potentiel ; on retrouve les mêmes ordres de grandeur pour les segments Autres associations et Culture-loisirs.

En conclusion, le potentiel maximum d'embauches annuelles pour la cible (jeunes peu qualifiés) serait d'environ 114 000.

La situation économique du secteur se traduit par des structures et des emplois fragiles avec des financements en baisse qui fragilisent le secteur, et notamment les associations

Jusqu'à la crise de 2008-2009 les financements publics des associations ont globalement augmenté à un rythme supérieur à celui du PIB ; les effets de la crise sur le niveau des aides publiques, dont les structures du secteur dépendent très fortement voire à titre principal, se sont fait ressentir de façon très significative. Cette diminution des aides publiques est d'autant plus problématique pour le secteur qu'elle est difficilement compensable par des ressources privées, du fait de la faible solvabilité des publics pris en charge (notamment les publics fragiles bénéficiant de services médico-sociaux) et des tarifs bas très souvent fixés par les financeurs. Cette baisse tendancielle des financements se double d'un désengagement progressif de l'Etat (subventions), au profit de financements publics locaux sous forme de commandes et d'appels d'offres. **Ces modalités de financement rendent les aides publiques des collectivités plus variables et difficilement prévisibles d'une année sur l'autre.**

Les difficultés financières des structures induisent des **difficultés à financer les emplois et se traduisent par un recours fréquent au temps partiel.** Cette relative précarité des emplois est **accentuée** dans certains secteurs par **les horaires atypiques** (en soirée et / ou pendant le weekend) ; **dans le domaine de l'animation, les emplois proposés sont souvent saisonniers ou à temps partiel.** **L'utilisation importante du bénévolat** dans le secteur associatif, y compris pour assurer des fonctions parfois vitales (comptabilité, ressources humaines, encadrement/intégration des nouveaux salariés) est un autre corollaire de ces difficultés à financer les emplois. **Et donc des projets de recrutement** limités du fait de l'impossibilité de se projeter dans l'avenir.

Un secteur professionnalisé, des employeurs exigeants... mais des pratiques de recrutement relativement informelles. Sous l'effet de l'encadrement réglementaire progressif, des niveaux de diplômes requis sont exigés et les critères d'embauche sont devenus plus exigeants :

- Le premier critère est lié aux « savoir-faire » et aux compétences des candidats (diplôme ou expérience significative dans le domaine).

- Le second critère évoqué par les employeurs est le « savoir-être » des candidats ; il touche à de nombreuses dimensions :

*la capacité à s'intégrer et à travailler en équipe,

*la fiabilité : des gens « sur qui on doit pouvoir compter »,

*l'assiduité : être à l'heure et se présenter aux rendez-vous,

*les capacités d'interaction avec les publics : qualités relationnelles pour le médico-social, qualités pédagogiques et d'encadrement (dans la culture, le sport, l'insertion).

*la nécessité de présenter une certaine maturité / stabilité psychologique pour assurer l'accompagnement de publics fragiles

- Le troisième critère le plus souvent cité s'inscrit dans la « vocation » attendue des candidats :

- Une réelle motivation à entrer dans le secteur et exercer les métiers concernés d'une part ;

*une adhésion aux « valeurs associatives » (valeurs humaines, but non lucratif...)

*une forte volonté et capacité d'évolution professionnelle, de progression, et d'apprentissage

* une capacité d'autonomie et de polyvalence

Des modalités de recrutement relativement informelles

L'idée d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences est absente des discours et des pratiques des acteurs ; le « **court-termisme** » est notamment liée à l'**incertitude économique.**

De ce fait, **les processus de recrutement sont rarement formalisés** : le principal canal de recrutement repose sur le « bouche à oreilles » et sur l'existence d'un réseau local de personnes connues et ayant déjà travaillé au sein de la structure à titre temporaire, dans le cadre d'un stage,

d'un CDD de remplacement, d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, ou encore une mission d'intérim. Les recrutements reposent ainsi sur l'interconnaissance et la confiance, qui s'instaure dans la durée dans le cadre de premières collaborations réussies.

Dans l'ensemble, **les structures ont souvent le sentiment de ne pas avoir « la main » sur les recrutements et de ne pas être libres de leurs mouvements, étant sous le contrôle de leurs directions et / ou de leurs « tutelles ».**

Des outils d'intégration et d'encadrement des salariés sont largement développés, mais **les possibilités de formation sont limitées** (livrets d'accueil, fiches techniques relatives à l'exercice de certaines fonctions ou aux publics auprès desquels les personnes sont susceptibles d'intervenir). Hormis ces supports écrits, les salariés fraîchement recrutés sont encadrés et régulièrement suivis par des salariés ayant un rôle de direction ou de coordination des équipes. Le tutorat est également souvent évoqué pour les fonctions de terrain au contact des publics fragiles,

Mais des possibilités de formation limitées par la faiblesse des budgets et les besoins en main d'œuvre. La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est un dispositif souvent connu mais encore très rarement mobilisé, alors même que son coût est réduit tant du point financier qu'en termes d'investissement en temps pour le salarié.

Evolution des marchés

Les ménages ont moins recours au crédit, mais jugent encore supportables leurs charges de remboursement

« L'observatoire des crédits aux ménages, 25^{ème} rapport annuel, janvier 2013

En 2012, le taux de détention des crédits est descendu à son plus bas niveau depuis 1989, à 48,6 %, le plus bas niveau depuis 1989 (entre 49,1 et 52,9%) ; il était de 52,6 en 2008 puis de 49,5 en 2010 et 49,4 en 2011.

Le taux de détention des crédits à la consommation a nettement reculé en 2012, plus fortement que lors de la crise des années 2008-2009 : il s'établit à 27,6 %, au plus bas depuis le début des années 2000. La diffusion des « cartes » de magasin reculé à 5,8 % des ménages, comme celle des crédits directement contractés sur le lieu de vente à 6,2 %. Les crédits à la consommation servent principalement à réaliser des projets d'équipement (auto, moto, équipement ménager, travaux) : en 2012, ces usages concernent 92 % des ménages.

Le taux de détention des crédits immobiliers s'est encore accru, à 31,4 % : la part des ménages détenant des crédits afin d'accéder à la propriété a progressé pour s'établir à 23,7 %
Ces utilisations s'inscrivent le plus souvent dans une logique de projet.

Toutefois, **85% considèrent supportables les remboursements de crédit** (49 % supportable, 36 % élevé mais supportable et 15% trop élevé).

Néanmoins, depuis le déclenchement de la crise des dettes souveraines, les ménages confirment leur très grande prudence ; **ils envisagent, comme en 2011, de limiter le recours à de nouveaux crédits** : 3,5 % des ménages déclarent avoir l'intention de souscrire un crédit à la consommation dans les 6 premiers mois de 2013 et 4,1 % des ménages envisagent de souscrire un crédit immobilier. Jamais, depuis 1989, les ménages n'avaient été aussi peu nombreux à envisager de s'engager sur des investissements immobiliers ou des dépenses de consommation durable.

Les ménages surendettés sont le fait de personnes vivant seules, à l'emploi inexistant ou précaire, et aux faibles ressources ; l'endettement global moyen est de 32 345€ pour les dettes financières et de 4 446€ pour les charges courantes.

Banque de France « le surendettement des ménages : enquête typologique 2011 » janvier 2013

Caractéristiques sociodémographiques et professionnelles des ménages surendettés

En 2011, ce sont des **personnes vivant seules** -célibataires, séparés, divorcés ou veufs (64,2 %)- et n'ayant pas de personnes à charge (51,8 %). On y trouve toutes les tranches d'âge avec une tendance précédemment au vieillissement de la population surendettée. 55% sont des femmes.

En majorité, ce sont des locataires (79%), les propriétaires et propriétaires accédants se situe ainsi en 2011 à 9 % (en augmentation de près de deux points par rapport à 2010).

26 % sont chômeurs, 12 % sans profession, et 10 % de personnes sans activité professionnelle (invalidité, congé maladie de longue durée, congé parental). Les salariés en activité passent de 37% à 39 % ; ce sont surtout des employés (35%) et des ouvriers (24,5 %) ; les artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont 0,4% des surendettés et les cadres et professions libérales 0,3%.

Les ressources et capacités de remboursement

78,5 % (83 % en 2010) des ménages surendettés ont des ressources mensuelles inférieures ou égales à 2 000 euros, 49 % (54 % en 2010) ont des ressources inférieures ou égales au SMIC et 11 % d'entre eux (12 % en 2010) des ressources inférieures ou égales au RSA socle pour deux personnes.

Le niveau de ressources des personnes surendettées reste faible, ce qui affecte les capacités de remboursement. Plus d'un dossier sur deux (52,5 % en 2011 contre 56 % en 2010) demeure caractérisé par une absence de capacité de remboursement. Par ailleurs, la part des dossiers assortis de capacités de remboursement strictement inférieures à 450 euros est stable (29 % en 2011 contre 28 % en 2010). En conséquence, **81% des situations de surendettement se caractérisent par des capacités de remboursement faibles ou inexistantes.**

La structure de l'endettement et le niveau de l'endettement se traduisent par **un endettement de nature mixte combinant majoritairement des dettes à la consommation** (présentes dans 89,5 % des dossiers) **ainsi que des arriérés de charges courantes** (présents dans 76 % des dossiers). on note en 2011 une **légère augmentation de la part des dossiers comportant un endettement immobilier** (8,7 % en 2011 contre 7,2 % en 2010) consécutif à l'acquisition d'un bien ou à la réalisation de travaux, à mettre en relation avec la progression observée de la part des propriétaires et des propriétaires accédants.

L'encours moyen des dettes immobilières (95 252 euros en 2011) étant par nature supérieur à celui des autres catégories de dettes, on observe également une augmentation de **l'encours moyen global par dossier, de 34 456 euros en 2010 à 36 801 en 2011.**

Les dettes financières

- Les dettes immobilières représentent 22,6 % de l'endettement global et sont présentes dans 8,7 % des dossiers. Leur montant moyen est de 95 252 euros.
- Les dettes à la consommation, représentent quant à elles 58,2 %, soit la majorité de l'endettement total en valeur. Elles sont présentes dans presque 90 % des dossiers, pour un montant moyen de 23 927 euros.

Les crédits renouvelables sont présents dans 78 % des dossiers, pour un montant moyen de 16 330 euros. Ils sont la principale composante (59,4 %) des dettes à la consommation et représentent 34,5 % de l'endettement global. En moyenne, un surendetté détient 4,1 crédits renouvelables distincts.

Les prêts personnels constituent également une part importante des dettes à la consommation, avec 39 % du montant. 23 % de l'endettement global est constitué de prêts personnels, lesquels sont présents dans 47 % des dossiers, avec en moyenne 2,4 prêts personnels différents par dossier.

Les découverts et dépassements représentent 2,1 % de l'endettement global. En moyenne, cette catégorie de dette est d'un montant moyen de près de 1 363 euros au sein de l'ensemble des dossiers recevables. La majorité des dossiers contient ce type de dette (56 %)

Les dettes de charges courantes sont présentes dans les ¾ des dossiers de surendettement, pour un montant moyen de 4 446 euros. Les charges courantes correspondent à 9,1 % de la valeur totale des dettes.

- Les dettes de logement, sont recensées dans 45 % des dossiers de surendettement, pour un encours moyen de 3 614 euros.
- Les dettes d'énergie sont présentes dans presque la moitié des dossiers de surendettement (49 %), mais ne représentent que 1,7 % de l'endettement global.
- Les dettes alimentaires sont d'un montant moyen de 3 485 euros, mais ne sont recensées que dans 2,4 % des dossiers.
- Les dettes fiscales d'un montant moyen de 1 714 euros, représentent 1,8 % de l'endettement global et figurent dans 39 % des dossiers.

Les autres dettes (2,3 dettes par dossier) représentent 7,9 % du montant global des dettes du surendettement et sont présentes dans un peu plus de la moitié des dossiers (50%), pour un montant moyen de 5 795 euros.

En moyenne, en 2011, 458 dossiers pour 100 000 habitants de 15 ans et plus ont été déposés auprès des commissions de surendettement, étant précisé que **des écarts significatifs sont observés selon les régions**. Ainsi, en Alsace, Bretagne, Corse, Île-de-France, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes, le niveau des dépôts de dossiers enregistrés auprès des commissions de surendettement est inférieur à 400 pour 100 000 habitants de 15 ans et plus. À l'opposé, les régions Bourgogne, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Picardie et Nord-Pas-de-Calais enregistrent un niveau de dépôts supérieur à 500 dossiers pour 100 000 habitants de 15 ans et plus. Ces écarts sont, en règle générale, cohérents avec le niveau des indicateurs retenus pour caractériser le contexte socio-économique régional

L'emploi, le marché du travail

Évolution récente de l'emploi salarié : les intentions d'embauche sont en baisse au sein des micro-entreprises et en hausse dans les plus de 50 salariés

OSEO « Rapport 2012 sur l'évolution des PME »

Après une hausse continue depuis fin 2009, l'évolution de l'emploi salarié marque le pas à partir du deuxième trimestre 2011 pour terminer en retrait au quatrième trimestre. **En 2011, l'emploi progresse de 0,5 %, soit un gain de 77 000 postes (INSEE).**

L'industrie a maintenu ses effectifs en 2011, alors que la baisse de l'emploi se poursuit dans la construction (perte de 11 000 postes en un an après 13 000 postes en 2010). Dans le tertiaire marchand, l'emploi progresse de 0,8 % (90 000 postes en un an), croissance minorée par la baisse de l'intérim (perte de 22 000 postes).

En 2011, le taux de rotation des salariés s'établit à 51,7 % dans les établissements d'un salarié ou plus, soit près de 4 points de plus qu'en 2010. Les mouvements de main d'œuvre sont plus nombreux dans les petites structures, particulièrement dans celles de l'industrie et de la construction.

Les trois quarts des recrutements sont des CDD, ce pourcentage étant inversement proportionnel à la taille de l'établissement (80,8 % dans les établissements de 50 salariés ou plus contre 72,2 % dans ceux de 1 à 9 salariés). Les embauches en CDD sont plus nombreuses dans le tertiaire. Les sorties sont un peu plus fréquentes dans les établissements de 1 à 9 salariés du fait de fin de contrat en CDD (35,8 %).

La part des projets d'embauche entre 2010 et 2012 a reculé dans les établissements de moins de 10 salariés, quoique restée majoritaire, et progressé nettement dans les plus de 50 salariés.

Il s'agit non du nombre d'embauche mais du fait qu'un établissement souhaite embaucher, une TPE comptant alors autant qu'une grande entreprise ; de plus la publication ne donne pas le nombre global d'intention d'embauche ; on sait seulement que leur flux a été plus important de 4 points au regard de 2010.

| Etablissements | Moins de 10 salariés | | | | De 10 à 19 salariés | De 20 à 49 salariés | Au-delà de 50 salariés | Total |
|----------------|----------------------|-----------|-----------|------------|---------------------|---------------------|------------------------|-------|
| | 0 sal | 1 à 4 sal | 5 à 9 sal | Sous-total | | | | |
| 2009 | 16,4 | 24,4 | 11,3 | 52,1 | 10,9 | 13,4 | 23,6 | 100 |
| 2010 | 16,1 | 21,7 | 10,8 | 48,6 | 10,3 | 14,3 | 26,8 | 100 |
| 2011 | 14,3 | 20,5 | 10,4 | 45,2 | 10,7 | 14,5 | 29,4 | 100 |

Rappelons que les petits établissements en 2009, regroupent plus d'employés/ouvriers alors que les plus importants ont davantage de cadres et de professions intermédiaires :

| | Ouvriers | Employés | Professions intermédiaires | Cadres | Total |
|---------------------|----------|----------|----------------------------|--------|-------|
| Micro-entreprises | 36,8 | 38,3 | 12,9 | 12,0 | 100 |
| PME | 40,6 | 28,8 | 16,4 | 14,2 | 100 |
| ETI | 35,0 | 23,2 | 21,4 | 20,3 | 100 |
| Grandes Entreprises | 26,0 | 25,0 | 25,2 | 23,8 | 100 |